



**Rapport annuel
2017 / 2018**

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	4
Mission, valeurs fondamentales et orientations	5
Message du président	6
Rapport des activités	8
Conseil d'administration	9
Comité exécutif	12
Reconnaissance de l'équivalence aux fins de délivrance de permis	13
Délivrance des permis	14
Garantie contre l'assurance responsabilité professionnelle	14
Affaires juridiques	15
Exercice de la profession d'inhalothérapeute en société	15
Comité de révision	16
Conseil de discipline	16
Bureau du syndic	18
Comité de la formation des inhalothérapeutes	20
Inspection professionnelle	21
Communications	24
Développement professionnel	30
Technologies de l'information	36
Inhalothérapeute-conseil à l'admission	37
Renseignements généraux	38
Personnel du siège social et collaborateurs	39
États financiers	40



Ce document a été révisé et corrigé selon l'orthographe rectifiée de 1990 (aussi appelée « nouvelle orthographe recommandée »).

LETTRES DE PRÉSENTATIONS

Juillet 2018

Madame Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions du Québec*, couvre la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Jocelyn Vachon, inh., M. Éd.
Président

Juillet 2018

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre de la Justice, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Jocelyn Vachon, inh., M. Éd.
Président

Juillet 2018

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec pour l'année financière qui se terminait le 31 mars 2018.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Stéphanie Vallée

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2016 > 2021



Mission

La mission de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (OPIQ) est d'assurer la protection du public. Pour ce faire, il supervise l'exercice de la profession selon les normes établies et des standards élevés de pratique.

Il favorise de plus le développement professionnel, le maintien et l'actualisation des compétences de ses membres pour offrir des soins sécuritaires et de qualité.

L'Ordre tient également un rôle central en **prévention de la maladie cardiorespiratoire** et en **promotion de la santé**.

Valeurs fondamentales

Quatre (4) valeurs fondamentales ont été déterminées pour l'Ordre et ses membres. Ces valeurs soutiennent chaque action que l'Ordre, les administrateurs, le personnel et les membres posent quotidiennement.

- Engagement
- Intégrité
- Respect
- Compétence et collaboration

Orientations

- Accroître les compétences des membres en santé cardiorespiratoire
- Maintenir une saine gouvernance dans la gestion de l'organisation
- Promouvoir le rôle de l'Ordre et l'expertise de ses membres
- Intensifier nos actions en privilégiant une approche préventive et collaborative



MESSAGE DU PRÉSIDENT

C'est avec plaisir que je dresse ici le bilan des principales activités réalisées lors de l'exercice financier s'échelonnant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018. Au cours de la dernière année, l'entrée en vigueur de la *Loi 11* a obligé l'OPIQ à mobiliser tous les efforts et effectifs pour se conformer aux objectifs imposés de saine gouvernance.

2017, année d'élection au Conseil d'administration

Il y a eu élection dans la moitié des régions électorales représentées au Conseil d'administration.

Ainsi, ont été nouvellement élus :

- Madame Gabrielle St-Pierre, pour Montréal ;
- Monsieur Dominique Plante, pour Mauricie/Centre-du-Québec ;
- Monsieur Cédric Mailloux, pour Québec/Chaudière-Appalaches/Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;

Ont été réélues :

- Madame Josée Boudreault, pour Laval/Laurentides/Lanaudière ;
- Madame Annie Quenneville, pour la Montérégie ;
- Madame France St-Jean, pour Montréal.

Nous avons également accueilli un nouvel administrateur nommé par l'Office des professions du Québec (OPQ) en la personne de monsieur Alain Martineau, alors que monsieur Jean-Pierre Tremblay a été reconduit dans ses fonctions d'administrateur nommé.

Je souligne le départ de mesdames Isabelle Alain, Francine Le-Houillier, Julie Roy et monsieur Laurier Boucher qui ont siégé au Conseil d'administration au cours des dernières années. Je les remercie pour la pertinence et la justesse de leurs commentaires et interventions qui ont contribué à la richesse des débats et discussions.

ENJEUX PARTICULIERS

L'adoption en juin 2017 de la *Loi modifiant diverses lois concernant l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel (Loi 11)* aura eu un impact important sur la

gouvernance de l'OPIQ, forçant le C.A. à entreprendre les travaux pour répondre aux obligations liées à son application, dont en voici les principaux :

- réduire le nombre d'administrateurs élus à 12 (neuf élus et trois nommés par l'Office) ;
- procéder à un redécoupage de la carte électorale en cinq (5) régions électorales pour assurer une représentativité adéquate :
 - Métropole (Montréal/Laval) : 3 administrateurs ;
 - Centre (Capitale-Nationale/Mauricie/Chaudière-Appalaches/Centre-du-Québec) : 2 administrateurs ;
 - Sud (Estrie/Montérégie) : 2 administrateurs ;
 - Nord-Ouest (Outaouais/Abitibi-Témiscamingue/Lanaudière/Laurentides) : 1 administrateur ;
 - Nord-Est (Bas-Saint-Laurent/Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord/Nord-du-Québec/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) : 1 administrateur ;
- mettre fin à tous les mandats des administrateurs du C.A. pour les prochaines élections prévues en 2019 ;
- abolir le comité exécutif, puisque le C.A. doit tenir au moins six (6) réunions annuellement, et créer un comité aux instances.

SUIVI DES DOSSIERS STRATÉGIQUES

Activité d'évaluation

Il aura fallu trois ans après le dépôt du mémoire appuyant notre demande d'obtention d'une activité d'évaluation liée au champ d'exercice de l'inhalothérapie pour en arriver à un (quasi) aboutissement dans ce dossier. Après nos multiples interventions, l'OPQ a finalement publié, en janvier 2018, un projet de règlement modifiant le *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un inhalothérapeute* et son C.A. l'a adopté en avril 2018. Lorsque vous lirez ce rapport, l'OPQ aura publié le *Règlement* dans la *Gazette officielle du Québec* et il sera en vigueur depuis le 19 juillet. La finalité de ce dossier se profile à l'horizon... L'OPIQ souhaite en effet que cette autorisation, décernée par le Collège des médecins du Québec (CMQ) ne soit

Les inhalothérapeutes obtiennent, par autorisation du Collège des médecins, l'activité d'évaluation liée à leur champ d'exercice.

que transitoire, vu l'importance d'actualiser le [Code des professions](#) à cette nouvelle réalité législative. Nous poursuivons les démarches en ce sens.

En prime, ce règlement autorise les inhalothérapeutes, sous certaines conditions, à prescrire des médicaments pour la cessation tabagique, à l'exception de la varénicline et du bupropion.

Je remercie le CMQ pour son ouverture et sa collaboration exceptionnelle dans la genèse et le dénouement de ce nouveau règlement.

FORMATION INITIALE

Rehaussement de la formation initiale en inhalothérapie

Une rencontre entre les différents partenaires impliqués dans ce dossier — ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et Office des professions du Québec (OPQ) — a eu lieu en avril 2017. Malgré un entretien prometteur, nous n'avons reçu aucune nouvelle du MEES à ce jour. L'Ordre, toujours accompagné du CMQ, a multiplié les démarches auprès du MSSS afin qu'il prenne position dans le dossier et intervienne auprès du MEES au profit du rehaussement au niveau universitaire de la formation initiale en inhalothérapie pour les milieux cliniques à criticité élevée.

Épreuve synthèse provinciale de programme (ESPP)

En février 2017, nous avons appris que les directrices et directeurs des études des différents établissements d'enseignement avaient choisi de mettre un terme à l'épreuve synthèse provinciale de programme (ESPP) après la présente cohorte de finissants. Toutefois, en mai, on nous informait que finalement l'ESPP n'aurait pas lieu, dès cette année. Bien qu'à notre humble avis, ce mécanisme ne constituait pas un mécanisme de contrôle de l'accès à la profession, il permettait néanmoins d'évaluer l'acquisition des mêmes connaissances chez les finissants de tous les programmes. Désormais, chaque maison d'enseignement décide, pour son programme, de la forme et du contenu de l'épreuve synthèse qui confirme l'obtention du diplôme et ultimement d'un permis d'exercice. En l'absence de mécanismes de contrôle des admissions, le C.A. a choisi d'inclure un échantillonnage de 30 % de la cohorte des finissants des collègues

québécois dans le programme annuel de visites d'inspection professionnelle.

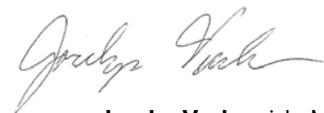
Ces inspections ont commencé en septembre 2017 et le rapport sera déposé au C.A. d'août 2018. Ce nouvel élément vient corroborer notre demande adressée à l'OPQ de rétablir un examen professionnel élaboré et administré par l'Ordre, à l'instar de nos collègues canadiens et d'autres professionnels de la santé, comme les médecins, les infirmières et les technologues en imagerie médicale.

Agrément des maisons d'enseignement

Au cours de la dernière année, la Société canadienne des thérapeutes respiratoires (SCTR) a décidé de ne pas renouveler son adhésion à l'Alliance nationale des organismes de réglementation des thérapies respiratoires (ANORTR). La SCTR se veut avant tout un organisme associatif dont le principal mandat n'est pas de réglementer l'exercice, mais plutôt de promouvoir la profession. Or, la SCTR chapeautait le Conseil d'agrément des programmes de formation en thérapie respiratoire (CoAFTR), organisme décisionnaire qui s'assure du respect des normes nationales par les programmes de formation. Le processus d'agrément du CoAFTR prendra fin en 2020, et ce, pour tous les programmes canadiens en thérapie respiratoire ; l'ANORTR a entrepris des démarches pour trouver un nouvel organisme d'agrément pour les universités et les collèges offrant de tels programmes.

Je vous invite à poursuivre la lecture du présent rapport pour connaître le détail des principales activités de l'année.

Je ne saurais terminer sans souligner le travail et l'engagement du personnel de la permanence de l'OPIQ dans la réalisation de notre mandat de protection du public, particulièrement la directrice générale que je remercie pour son appui tout au long de l'année. Je remercie aussi tous les inhalothérapeutes pour leur implication auprès de la population québécoise et leur contribution exceptionnelle à la qualité des soins et services dans le réseau de la santé.



Jocelyn Vachon, inh., M. Éd.
Président



RAPPORT DES ACTIVITÉS

La gouvernance au cœur des changements

Nous pouvons sans contredit affirmer que la *Loi 11*, adoptée par le gouvernement en juin 2017, a occupé une place prépondérante au cours du présent exercice. De nombreux travaux ont retenu notre attention : comité de travail du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), consultation de l'Office des professions (OPQ), rencontres du Conseil d'administration (C.A.), etc.

Dès les premières semaines suivant l'adoption de cette loi, les ordres ont été conviés à revoir leur modèle de gouvernance et à implanter les modifications apportées au *Code des professions*. Par conséquent, le C.A. de l'Ordre a décidé de réduire sa composition à 12 administrateurs (9 membres élus et 3 membres nommés par l'OPQ), de revoir la répartition régionale aux fins d'élection, d'abolir son comité exécutif et de créer un comité qui traitera les dossiers liés aux membres. Ces décisions s'inscriront dans un nouveau règlement sur les élections, lequel doit entrer en vigueur d'ici le printemps 2019.

L'Ordre devra consacrer les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en application de toutes les exigences de cette *Loi*, quant à la reddition de compte, aux formations obligatoires pour les administrateurs, le personnel, les comités, les membres et les étudiants, aux nouvelles règles administratives des assemblées générales et à la nouvelle charte comptable pour les états financiers du rapport annuel, etc.

Parallèlement à cet important chantier, tout a été mis en œuvre pour atteindre les objectifs du plan d'action 2017-2018. Nous sommes particulièrement fiers de l'obtention d'une activité d'évaluation. Certes, nous aurions souhaité que le champ

d'exercice des inhalothérapeutes et que l'activité d'évaluation soient inscrits au *Code des professions*, mais l'autorisation de cette activité par un règlement du Collège des médecins constitue un premier pas vers l'aboutissement de ce dossier d'importance pour la profession et pour la qualité des soins.

Je remercie tous mes collaborateurs et en particulier les employés de la permanence pour leur remarquable contribution à la réalisation des objectifs du plan d'action ambitieux adopté par le C.A. en avril 2017. Je souligne le départ de madame Andrée Lacoursière, avocate, après plus de 20 années au sein de l'équipe, pour relever de nouveaux défis professionnels. Je lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets. En conséquence, la permanence a accueilli madame Andréanne LeBel, avocate, à titre de directrice des affaires juridiques, dont vous pouvez lire le premier rapport en page 15.

Je remercie aussi les administrateurs et le président, monsieur Jocelyn Vachon, pour la confiance qu'ils me témoignent. Tous ont à cœur notre mission et la profession et sont une source de motivation et d'inspiration.

Je vous invite à parcourir le rapport annuel, qui dresse un portrait plus exhaustif de nos activités.

Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm. A.
Directrice générale et Secrétaire

CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'avant dans l'ordre habituel :
 Dominique Plante, Josée Boudreault,
 Annie Quenneville, Jocelyn Vachon,
 Josée Prud'Homme, France St-Jean,
 Cédric Mailloux, Gabrielle St-Pierre,
 Lucie Lafontaine.

À l'arrière :
 Isabelle Truchon, Sylviane Landry,
 Karine Pellerin, Nathalie Lehoux,
 Roselyne Héту, Geneviève Chevrier
 et Anne-Marie Hébert.



Le président de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, monsieur Jocelyn Vachon, a été réélu le 7 novembre 2015 pour un mandat de quatre (4) ans. L'assemblée générale annuelle des membres est prévue le 26 octobre 2018.

Régions électorales		Administrateurs	Élu	Nommé	Entrée en fonction
1	Montréal	Roselyne Héту	●		Novembre 2015
		Sylviane Landry	●		Novembre 2015
		France St-Jean	●		Octobre 2017
		Gabrielle St-Pierre	●		Octobre 2017
		Jocelyn Vachon	●		Novembre 2015
2	Québec / Chaudière-Appalaches / Bas-Saint-Laurent / Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Geneviève Chevrier	●		Novembre 2015
		Cédric Mailloux	●		Octobre 2017
3	Laval / Laurentides / Lanaudière	Josée Boudreault	●		Octobre 2017
4	Montérégie	Annie Quenneville	●		Octobre 2017
5	Mauricie / Centre-du-Québec	Dominique Plante	●		Octobre 2017
6	Outaouais / Abitibi-Témiscamingue	Isabelle Truchon	●		Novembre 2015
7	Estrie	Nathalie Lehoux	●		Novembre 2015
8	Saguenay-Lac-Saint-Jean / Côte-Nord / Nord-du-Québec	Karine Pellerin	●		Novembre 2015
	Représentants de l'Office des professions du Québec	Anne-Marie Hébert		●	Novembre 2015
		Lucie Lafontaine *		●	Novembre 2015
		Alain Martineau		●	Octobre 2017
		Jean-Pierre Tremblay		●	Octobre 2017

* Madame Lafontaine a suivi une formation sur l'éthique en janvier 2018.

CONSEIL D'ADMINISTRATION suite

Le Conseil d'administration (C.A.) a tenu quatre (4) réunions ordinaires et deux (2) conférences téléphoniques. Voici les principales décisions prises au cours de la période visée par ce rapport.

Sur proposition dûment appuyée, il a été résolu :

ADOPTION DE POLITIQUES ET PRISE DE POSITION

- d'adopter le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec* ;
- de signifier au CMQ notre accord aux modifications du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un inhalothérapeute*, autorisant une activité d'évaluation et la prescription des médicaments pour la cessation tabagique ;
- d'adopter l'avis conjoint OPIQ et CMQ sur la détection précoce des maladies respiratoires ;
- d'adopter la politique de nomination d'inspecteurs et d'experts pour le CIP ;
- d'adopter la politique administrative — *Mécanismes de surveillance de l'exercice* ;
- de nommer mesdames Isabelle Truchon, vice-présidente et Annie Quenneville, trésorière du C.A. ;
- de créer un comité d'évaluation de la performance de la directrice générale composé de trois administrateurs élus et d'un administrateur nommé ;
- d'adopter le rapport de l'auditrice indépendante sur les états financiers 2016-2017 de l'OPIQ ;
- d'entériner les résultats du scrutin du 24 mai 2017 relatif aux élections des administrateurs de l'OPIQ tenues dans les régions électorales 1, 6, 7 et 8 ;
- de modifier la politique interne du fonctionnement du C.A. afin de préciser que tous les administrateurs doivent voter pour les postes à la présidence, à la vice-présidence et à la trésorerie ;
- d'adopter le *Règlement sur la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec* ;
- d'inscrire quatre (4) administrateurs au 7^e colloque des dirigeants des ordres professionnels organisé par le CIQ ;
- d'inscrire trois (3) administrateurs à la formation du CIQ à l'intention des administrateurs d'ordres professionnels ;
- d'adopter le plan d'action 2017-2018.

GOVERNANCE

- d'élire le président, par scrutin secret, au suffrage des administrateurs élus et des administrateurs nommés ;
- d'abolir le comité exécutif (C.E.), effectif après l'assemblée générale des membres prévue le 13 octobre 2017 ;
- de créer un comité, composé de 5 administrateurs élus et nommés, qui traitera les dossiers liés aux membres ; comité qui est entré en fonction le 13 octobre 2017 ;
- de fixer à 12 le nombre d'administrateurs du C.A. dès l'élection 2019 ;
- de limiter la durée des mandats des administrateurs à quatre (4) ans et le nombre de mandats consécutifs à trois (3) ;
- de limiter la durée des mandats à la présidence à quatre (4) ans et le nombre de mandats consécutifs à deux (2) ;
- de mettre fin à tous les mandats des administrateurs du C.A. pour les prochaines élections prévues en 2019 ;
- d'opter pour une nouvelle délimitation régionale aux fins des élections 2019 ;
- de former un comité composé de trois (3) administrateurs élus et d'un administrateur nommé qui étudiera les candidatures pour les prix *Mérite du CIQ*, *Roméo-Soucy* et *Jacqueline-Gareau* ;

TABLEAU DES MEMBRES

- d'exiger que le renouvellement annuel de l'inscription au Tableau des membres et le paiement de la cotisation annuelle par chèque soient retournés à l'Ordre au plus tard le 15^e jour ouvrable avant le 1^{er} avril de chaque année et de radier toute personne dont le paiement, peu importe la forme, n'a pas été reçu et encaissé au plus tard le 1^{er} avril à minuit ;
- d'exiger que le renouvellement annuel de l'inscription au Tableau des membres s'effectue uniquement en ligne et que le membre imprime lui-même son permis dès que l'application est disponible ;
- de délivrer un permis à toute personne qui satisfait aux conditions prescrites par le *Code des professions* et aux règlements adoptés de l'OPIQ ;
- de reconnaître aux diplômés des maisons d'enseignement des autres provinces canadiennes, qui ont réussi l'examen reconnu par l'Ordre, une équivalence partielle de leur formation en techniques d'inhalothérapie ; de leur imposer un stage clinique de perfectionnement, d'au plus 10 jours, en assistance anesthésique et de leur délivrer un permis restrictif temporaire dans le secteur de l'assistance anesthésique, et ce, jusqu'à la réussite dudit stage ;

- de délivrer un permis à toute personne formée à l'étranger qui détient une Attestation d'études collégiales (AEC) ou qui a satisfait aux conditions prescrites par le C.A. et qui aura réussi l'examen reconnu par l'Ordre ;
- de suspendre le permis d'un (1) membre pour non-conformité aux dispositions du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec* ;
- de réinscrire vingt (20) inhalothérapeutes au Tableau des membres de l'Ordre.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- de demander au comité d'inspection professionnelle de procéder à l'inspection, dès juin 2017, d'un échantillonnage de 30 % des nouveaux diplômés des collèges québécois qui obtiendront leur permis et de produire un rapport au C.A. sur les principales constatations ;
- d'exiger des personnes formées à l'étranger, la réussite de l'Épreuve synthèse locale du collège où ils terminent les cours et stages imposés par l'Ordre à la suite de l'étude de leur dossier de demande d'équivalence ;
- d'adopter le *Référentiel des compétences à l'entrée dans la profession 2017-2022* ;
- d'entériner la réussite du stage imposé à un (1) inhalothérapeute et de lever la limitation de son permis ;
- d'imposer des cours à deux (2) inhalothérapeutes à la suite d'une demande de réinscription au Tableau ;
- de reconnaître des équivalences partielles à cinq (5) candidats formés à l'étranger et d'imposer des cours, des stages cliniques et l'examen aux fins d'obtention du permis d'exercice de la profession ;
- d'adopter le calendrier des visites d'inspection professionnelle ;
- d'approuver des activités de formation continue aux fins d'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres* ;
- d'accorder une dispense de formation continue à huit (8) membres conformément aux dispositions de l'article 3.2 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*.

FINANCES

- d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2017-2018 et la révision budgétaire effectuée après 6 mois d'opération ;
- d'adopter les états financiers courants ;
- de recommander aux membres une augmentation de la cotisation de 5 \$ pour le statut de membre actif et de 3 \$ pour le statut de membre non actif pour l'exercice financier 2018-2019 ;
- d'entériner la rémunération des dirigeants qui s'appuie sur une analyse comparative effectuée avec d'autres ordres et organismes sans but lucratif analogues à l'OPIQ, laquelle établit :
 - le salaire du président à 53 600 \$ sans autre prime, pour une disponibilité hebdomadaire de 2 jours ;
 - le salaire de la directrice générale et Secrétaire à 142 000 \$, avec contribution au régime de retraite de 12 % et assurances collectives usuelles, sans autre prime, pour un horaire de travail hebdomadaire de 5 jours ;
 - le jeton de présence des administrateurs à 250 \$ par jour.

NOMINATIONS

Le C.A. a procédé à plusieurs nominations au cours du présent exercice. Il a notamment :

- nommé mesdames Catherine Champagne, Martine Forest, Louise Parent, Catherine O'Brien, Julie Roy et monsieur Pascal Rioux à titre de membres du conseil de discipline de l'OPIQ, pour un mandat de 3 ans ;
- nommé au sein du comité d'inspection professionnelle de l'OPIQ mesdames Julie Lévesque-Héliou (09129) et Sylvie Laporte (87113), à titre d'inspectrices pour un mandat de 2 ans ;
- nommé madame Andréanne LeBel, avocate, directrice des affaires juridiques et secrétaire du conseil de discipline ;
- nommé plusieurs maîtres de stages cliniques ;
- nommé madame Stamatina Toulas Trihas, lauréate du *Mérite du CIQ 2017* ;
- nommé madame Éloïse Paré, lauréate du prix *Roméo-Soucy 2017* ;
- nommé madame Geneviève Garand et monsieur Vincent Beaugard, lauréats du prix *Jacqueline-Gareau 2017*.

COMITÉ EXÉCUTIF



Le comité exécutif (C.E.) a tenu deux (2) réunions avant son abolition par le C.A. Voici un aperçu des principales résolutions. Il a été résolu :

GOVERNANCE

- de proposer au C.A. des modifications à la *Politique de remboursement de dépenses de l'OPIQ.*

TABLEAU DES MEMBRES

- de radier du Tableau des membres, les personnes qui n'ont pas effectué le paiement de la cotisation annuelle dans les délais prescrits, celles qui ont abandonné l'exercice ou qui ont signifié prendre leur retraite ;
- de renouveler l'inscription au Tableau de trois (3) inhalothérapeutes ayant fait l'objet d'une décision judiciaire qui n'a pas de lien avec l'exercice de la profession ;
- d'accorder une limitation volontaire à un (1) inhalothérapeute.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- d'imposer des cours à un (1) inhalothérapeute à la suite d'une demande de réinscription au Tableau ;
- d'imposer des cours à un (1) inhalothérapeute à la suite d'une inspection particulière des compétences ;
- d'entériner la réussite d'un stage imposé à un (1) membre et de lever la limitation inscrite sur son permis ;

- d'entériner la réussite d'un stage imposé à un (1) membre et de lui délivrer un permis régulier ;
- d'accorder une dispense de formation continue à un (1) inhalothérapeute, conformément aux dispositions de l'article 3.2 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec* ;
- de reconnaître des équivalences partielles à un (1) candidat formé à l'étranger et d'imposer des cours, des stages cliniques et l'examen aux fins d'obtention du permis d'exercice de la profession.

FINANCES

- d'adopter les états financiers courants.

NOMINATIONS

- de nommer plusieurs maîtres de stages cliniques.

Les membres du comité exécutif avant son abolition

Monsieur Jocelyn Vachon, président
Madame Isabelle Truchon, 1^{re} vice-présidente
Madame France St-Jean, 2^e vice-présidente
Madame Annie Quenneville, trésorière
Monsieur Jean-Pierre Tremblay, administrateur nommé par l'Office des professions

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE **DÉLIVRANCE DE PERMIS**

Le nombre de demandes a diminué significativement aux cours du présent exercice. Grâce à une subvention du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), nous avons mis à jour le *Référentiel des compétences à l'entrée dans la profession*. La phase 2 du projet est bien entamée et dès l'automne 2018, nous aurons développé des grilles d'entrevue orale structurée (EOS) pour chaque milieu clinique de la profession : assistance anesthésique, soins critiques, soins cardiorespiratoires généraux et épreuves de la fonction cardiorespiratoire. Ce nouvel outil nous permettra de mieux apprécier les acquis expérimentiels des personnes formées à l'étranger.

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	N'ont pas fait l'objet d'une décision
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	6	0	6	0	0

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stages	0	0
Cours et stages	0	0
Stages et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stages et examen	0	6

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du *Code des professions*.

DÉLIVRANCE DE PERMIS

Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis				
Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ont pas fait l'objet d'une décision
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i>	153	153	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de délivrance du permis	0	0	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de délivrance du permis	6	6	0	0
Fondées sur la détention légale d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	4	4	0	0

L'Ordre n'a délivré aucun permis temporaires, restrictifs temporaires ou spéciaux au cours du présent exercice.
L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du *Code des professions*.

GARANTIE CONTRE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits au 31 mars 2018		Montant prévu de la garantie (\$)	
Moyen de garantie	Nombre de membres	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance collective	3818	1 000 000	1 000 000
Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie (\$) selon le moyen de garantie			
Nom de la classe	Nombre de membres	Montant prévu par sinistre	Montant prévu pour l'ensemble des sinistres
Membre actif	3818	1 000 000	1 000 000

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe g de l'article 93 du *Code des professions*.



AFFAIRES JURIDIQUES

La direction des affaires juridiques est responsable du volet réglementaire de l'Ordre, notamment l'adoption de tout règlement exigé par le *Code des professions*.

À l'OPIQ, la direction des services juridiques s'implique dans les décisions qui exigent le recours aux mécanismes administratifs de protection du public. Elle s'occupe de l'exercice en société des membres et de l'application du règlement qui autorise les étudiants ayant terminé leur deuxième année à effectuer un externat. La directrice des affaires juridiques agit également comme secrétaire du conseil de discipline et du comité de révision. Enfin, elle est responsable du traitement des demandes d'accès à l'information.

LA RÉGLEMENTATION

Le 1^{er} février 2018 entrait en vigueur le nouveau [Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec](#) qui prévoit notamment : une nouvelle méthode d'inspection générale des compétences par autoévaluation, l'introduction d'un questionnaire de profil de pratique comme outil d'évaluation et l'élargissement des mesures que le comité d'inspection professionnelle peut recommander au Conseil d'administration comme directives visant l'amélioration de la pratique.

Par ailleurs, une étape importante a été entamée cette année en regard des activités professionnelles exercées par les inhalothérapeutes. En effet, le Collège des médecins du Québec a publié, le 17 janvier 2018, un projet de *Règlement modifiant le Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un inhalothérapeute*, qui autorisera, à compter du 19 juillet 2018, les inhalothérapeutes à effectuer deux nouvelles activités professionnelles, soit l'évaluation de la condition

cardiorespiratoire d'une personne symptomatique et la prescription d'un médicament pour la cessation tabagique, sauf la varécline et le bupropion.

EXAMEN MÉDICAL EN VERTU DE L'ARTICLE 48 DU CODE DES PROFESSIONS

Au cours de l'année 2017-2018, puisqu'il avait des raisons de croire qu'un inhalothérapeute présentait un état physique ou psychique incompatible avec l'exercice de la profession, le comité exécutif de l'Ordre a résolu, en vertu de l'article 48 et ss. du *Code des professions*, de le soumettre à un examen médical. Jugeant que la situation nécessitait une intervention urgente en vue de protéger les patients, le comité exécutif a également résolu de le radier provisoirement du Tableau de l'Ordre, jusqu'à ce que la décision définitive soit rendue à la suite de l'examen médical. Les rapports médicaux ont établi que le membre n'était pas apte à exercer la profession et son permis d'exercice a été suspendu.

PARTICIPATION AUX FORUMS DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

- Membre du Forum des conseillers juridiques
- Membre du Forum des secrétaires de conseil de discipline

Andrée LeBel, avocate
 Directrice des affaires juridiques

EXERCICE DE LA PROFESSION D'INHALOTHÉRAPEUTE EN SOCIÉTÉ

Le *Règlement sur l'exercice de la profession d'inhalothérapeute en société* est en vigueur depuis le 27 décembre 2012. Il autorise un inhalothérapeute à exercer ses activités professionnelles au sein d'une société par actions ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée au sens du chapitre VI.3 du *Code des professions*. Il peut choisir d'y pratiquer seul ou avec un ou des

membres d'un ordre professionnel régi par le *Code des professions*.

Au 31 mars 2018, 16 inhalothérapeutes exerçaient la profession au sein d'une société par actions. Aucun n'exerçait en société en nom collectif à responsabilité limitée.

Répartition des membres exerçant en société au 31 mars 2018			
Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie de base (\$)	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance individuelle	16	1 000 000	1 000 000

AFFAIRES JURIDIQUES suite

COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision donne, à toute personne qui le demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le comité n'a reçu aucune demande de révision d'une décision du bureau du syndic.

Les membres du comité de révision au 31 mars 2018

Raymond Proulx, représentant du public
Mélanie Bergeron, inh.
Carole Prud'Homme, inh.
M^e Andréanne LeBel, secrétaire du comité

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte à l'égard d'un inhalothérapeute concernant une infraction aux dispositions du *Code des professions*, du *Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec* ou des règlements adoptés par l'Ordre qui régissent la profession. Il doit aussi se prononcer sur la culpabilité et la sanction à imposer à l'inhalothérapeute visé.

Le conseil est formé d'un président désigné par le gouvernement et de cinq (5) inhalothérapeutes nommés par le Conseil d'administration. Lorsqu'il siège, le conseil de discipline est composé de trois (3) membres, soit le président et deux (2) inhalothérapeutes.

Aucune nouvelle plainte disciplinaire n'a été déposée pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018. Le conseil de discipline a néanmoins tenu quatre (4) audiences et a siégé pendant quatre jours, concernant des plaintes disciplinaires déposées antérieurement par le bureau du syndic.

Depuis le 1^{er} février 2018, tous les membres du conseil de discipline sont assujettis au [Code de déontologie applicable aux membres des conseils de discipline des ordres professionnels](#).

Présidents de conseils de discipline au Bureau des présidents des conseils de discipline ayant siégé au cours de l'exercice 2017-2018

M^e Marie-Josée Corriveau, présidente en chef
M^e Julie Charbonneau, présidente de conseil
M^e Myriam Giroux-Del Zotto, présidente de conseil
M^e Lydia Milazzo, présidente de conseil
M^e Chantal Perreault, présidente de conseil

Membres

Catherine Champagne, inh.
Martine Forest, inh.
Catherine O'Brien, inh.
Louise Parent, inh.
Nicole St-Georges, inh.
Marie-France Roy, inh.
Pascal Rioux, inh.
Julie Roy, inh.

M^e Andréanne LeBel, secrétaire du conseil de discipline

AFFAIRES JURIDIQUES suite

Nombre de plaintes dont l'audience est terminée par le conseil du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Nature de chacune des plaintes	Portée par le syndic	Portée par toute autre personne
Acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession (avoir pratiqué l'inhalothérapie sous un statut non actif)	1	0
Éviter toute situation où il pourrait être en conflit d'intérêts	1	0
S'être approprié des médicaments ou autres substances pour usage personnel	1	0

Nombre de décisions rendues par le conseil du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'inhalothérapeute	0
Déclarant l'inhalothérapeute coupable	0
Acquittant l'inhalothérapeute et le déclarant coupable	0
Déclarant l'inhalothérapeute coupable et imposant une sanction	2
Imposant une sanction	1

Sanctions imposées par le conseil du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Réprimande	0
Radiation temporaire ou permanente	1
Radiation temporaire ou permanente et amende	1
Amende	1
Déboursés	3
Limitation temporaire	0

Une décision sur trois a été rendue dans les 90 jours de la prise en délibéré.
 Il n'y a eu aucune recommandation du conseil de discipline au Conseil d'administration.

Tribunal des professions

Décision sur la culpabilité ou la sanction portée en appel au Tribunal des professions	0
Appel sur la culpabilité ou la sanction dont l'audience est terminée par le Tribunal des professions	0
Décision rendue par le Tribunal des professions	0



BUREAU DU SYNDIC

Équipe du bureau du syndic au 31 mars 2018

Syndic
monsieur Bernard Cadieux, inh., M.A.P., M. Sc.

Syndique adjointe
madame Julie Richard, inh.

Adjointe exécutive
madame Clémence Carpentier

Le bureau du syndic a pour mandat de traiter toutes les informations relatives à une infraction commise au *Code des professions* et aux règlements qui régissent la profession d'inhalothérapeute, dont le *Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec*.

À l'OPIQ, par délégation du Conseil d'administration, le bureau du syndic est également responsable des enquêtes relatives à l'exercice illégal et l'usurpation du titre d'inhalothérapeute.

ACTIVITÉS

L'année 2017-2018 s'est révélée une année mouvementée en matière d'enquêtes menées auprès des membres. La majorité des signalements faits au syndic sont liés à des aspects déontologiques et règlementaires. Encore une fois, plusieurs insatisfactions à l'égard de litiges en soins et traitements des troubles respiratoires du sommeil ont requis des interventions.

De plus, en raison de son mandat de protection du public, le bureau du syndic collabore avec toutes les instances de l'Ordre dans plusieurs dossiers administratifs qui concernent la pratique professionnelle.

Dossiers ouverts en début de période

Au 1^{er} avril 2018, nous avons fermé 17 dossiers antérieurs au 31 mars 2017, alors que nous continuerons de suivre 13 dossiers, toujours ouverts, durant la période de référence 2018-2019.

Activités du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

46 dossiers touchant 55 membres issus de tous les milieux de pratique en inhalothérapie ont été ouverts pendant l'exercice. 23 de ces dossiers demeurent actifs au 31 mars 2018.

Le tableau qui suit présente le sommaire des dossiers traités.

**Bernard Cadieux, inh.,
M.A.P., M. Sc.**

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

Dossiers	Nombre
Dossiers ouverts durant la période	46
Total des membres visés	55
Dossiers réglés par la conciliation du syndic (en vertu de l'article 123.5 du <i>Code des professions</i>)	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	23
Dossiers antérieurs au 1 ^{er} avril 2017 toujours ouverts en fin de période	13
Demande d'accès en vertu du <i>Régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels</i>	1
Décisions	Nombre
Plainte déposée devant le conseil de discipline	0
De ne pas porter plainte	9
Interventions	24
Avertissement	1
Dossier transmis au comité d'inspection professionnelle	1
Décision soumise au comité de révision par les plaignants	0
Dossiers administratifs	Nombre
Dossiers administratifs ouverts depuis le 1 ^{er} avril 2017	9
Dossiers administratifs fermés en fin de période	3
Activités relatives à l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	Nombre
Nombre d'enquêtes portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre	5
Nombre d'enquêtes terminées portant sur l'exercice illégal	0
Nombre d'enquêtes terminées portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Nombre d'enquêtes terminées portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	2
Poursuite pénale portant sur l'exercice illégal ou l'usurpation de titre	0
Conciliation et arbitrage des comptes	Nombre
Nombre de demandes de conciliation et d'arbitrage des comptes	0

COMITÉ DE LA FORMATION DES INHALOTHÉRAPEUTES



Le comité n'a tenu qu'une seule rencontre au cours du présent exercice. Les principaux sujets à l'ordre du jour furent la décision de la Société canadienne des thérapeutes respiratoires (SCTR) de ne plus fournir de processus d'agrément pour les programmes de formation en thérapie respiratoire et le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un inhalothérapeute* du CMQ. Ce dernier vise à autoriser les inhalothérapeutes à effectuer deux activités professionnelles : l'évaluation de la condition cardiorespiratoire d'une personne symptomatique et la prescription d'un médicament pour la cessation tabagique, à l'exception de la varénicline et du bupropion.

Aucun avis ou recommandation n'a été acheminé au C.A. de l'Ordre au cours de l'exercice.

En terminant, je remercie les membres du comité de la formation pour leur collaboration, particulièrement madame Louise Brunelle pour toutes ces années au sein du comité. Nous lui souhaitons une excellente retraite et nous accueillons chaleureusement son remplaçant, monsieur Bruno Gariépy.

A handwritten signature in black ink, which reads "Jocelyn Vachon".

Jocelyn Vachon, inh., M. Éd.
Président

Membre du comité de la formation au 31 mars 2018

Jocelyn Vachon, inh., M. Éd., président, OPIQ
Lyne Arsenault, inh., représentante de la Fédération des cégeps
Anne Couillard, représentante de la Fédération des cégeps
Louise Brunelle, représentante du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec
Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm.A., directrice générale et Secrétaire, OPIQ



INSPECTION PROFESSIONNELLE

De concert avec le comité d'inspection professionnelle (CIP), je veille à la réalisation des activités de surveillance de l'exercice. En plus de collaborer avec plusieurs partenaires à l'élaboration ou à la consultation de différents documents, j'assure le suivi des dossiers d'inspection particulière des compétences et veille au bon déroulement des stages, supervisés par l'OPIQ, des personnes formées à l'étranger. Les demandes de réinscription au Tableau des membres de l'OPIQ après une période d'inactivité de 3 ans relèvent aussi de mon mandat.

Cette année encore, j'ai eu la chance de compter sur une équipe d'inspecteurs hors pair et sur l'engagement indéfectible des membres du CIP. C'est grâce à leur contribution exceptionnelle que l'inspection professionnelle accomplit sa mission année après année. Il va sans dire que l'ensemble des réalisations de l'inspection ne saurait être possible sans le support constant de mes collègues de la permanence et l'appui du Conseil d'administration.

L'inspection professionnelle s'appuie sur une équipe composée de treize (13) inspecteurs, dont une (1) inspectrice contractuelle permanente et deux (2) experts en entrevue orale structurée.

Afin de remplir son mandat, le CIP a tenu sept (7) réunions ordinaires et trois (3) réunions téléphoniques pendant lesquelles il a notamment :

- établi son programme d'inspection générale qui planifie 16* visites en établissement ;
- déterminé, après analyse des autoévaluations, lesquels des 15 établissements prévus au programme recevraient la visite des inspecteurs ;
- entériné les rapports d'autoévaluation et les rapports d'inspection des établissements visités ;
- administré les affaires courantes du comité quant au plan d'action déterminé et à sa mission de surveillance de l'exercice ;
- développé des outils afférents à l'inspection professionnelle selon une approche par compétences.

Dans le cadre de ses activités, le CIP a traité une (1) demande d'inspection particulière qui s'est conclue par des recommandations au Conseil d'administration.

Trois (3) ans après son lancement, le programme annuel de surveillance général de l'exercice s'est pour la première fois déroulé entièrement avec le nouveau processus. Grâce à ce dernier, nous avons cette année apprécié l'exercice de quelque 500 inhalothérapeutes, qui ont rempli une autoévaluation individuelle des compétences et reçu un rapport personnalisé. L'équipe d'inspection a par la suite effectué une visite clinique auprès de la moitié d'entre eux. L'ensemble de ces démarches s'est fait de pair avec la revue systématique de la tenue de dossier des inhalothérapeutes qui travaillent dans les établissements visés.

* Incluant une (1) visite de suivi.

Soulignons que cette année, en complément au programme annuel de surveillance générale de l'exercice collectif, quarante-quatre (44) inspections générales individuelles ont aussi été réalisées.

En plus de soutenir un plus grand nombre d'inhalothérapeutes dans leur pratique sur une base annuelle, cette démarche assure une pratique clinique de qualité reposant sur des standards élevés afin d'offrir des soins et des services sécuritaires aux patients.

En conformité avec l'objectif stratégique de l'organisation qu'est la collaboration interprofessionnelle, j'ai eu la chance de prendre part à plusieurs travaux avec nos homologues d'autres ordres professionnels. En compagnie de la directrice générale et en collaboration avec le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et la direction des services préhospitaliers d'urgence, j'ai participé à la révision des différents protocoles de transfert extrahospitaliers.

D'autre part, de concert avec ma collègue de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radiooncologie et en électrophysiologie médicale du Québec, j'ai développé un projet pilote d'inspection professionnelle conjointe en soins du sommeil. Ce projet vise l'application concrète des différentes facettes de la collaboration interordre. En ce sens, il s'est avéré fort enrichissant puisqu'il a permis de constater les forces et les écueils d'une telle démarche. Les résultats de cette expérience feront d'ailleurs l'objet d'une présentation lors du prochain colloque sur la collaboration interprofessionnelle.

J'ai par ailleurs, depuis octobre dernier, le privilège de siéger au Comité de normalisation des formulaires du dossier de l'usager du réseau de la santé et des services sociaux. Constitué de représentants de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, de la Fédération des médecins spécialistes, du Collège des médecins, de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et de responsables du ministère, ce comité veille à la révision et à l'harmonisation des différents formulaires à l'intention des cliniciens du réseau de la santé et services sociaux. Dans le cadre des activités afférentes à ce comité, j'ai travaillé à la mise à jour du formulaire de ventilation AH-283. Ce dernier devrait être disponible d'ici la fin de l'année 2018.

Au 31 mars 2018, le Conseil québécois d'agrément (CQA) n'a pas obtenu le renouvellement du contrat d'agrément des organismes de santé et de services sociaux. Par conséquent, la mission de l'organisme risque fort de changer. Après quatre années à titre de représentante de l'Ordre au sein du CQA et avec l'aval de la direction générale, j'ai participé en mars dernier à ma dernière réunion.

Sandra Di Palma, inh., C. Adm.
Coordonnatrice à l'inspection professionnelle
et secrétaire du comité d'inspection professionnelle

INSPECTION PROFESSIONNELLE suite

Membres du comité au 31 mars 2018

- Josiane Mongeau, inh., présidente
- Sylvie Gagnon, inh., vice-présidente
- Martin Légaré, inh., membre
- Colette Vacri, inh., membre
- Sandra Di Palma, inh.,
coordonnatrice à l'inspection professionnelle et secrétaire du comité

Informations générales

Nombre de membres du comité d'inspection professionnelle	5
Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	10

Vérifications

Membres visités	204
Questionnaires d'autoévaluation transmis aux membres	494
Rapports de vérification rédigés à la suite d'une visite en établissement	13
Rapports de vérification rédigés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	494

Inspections

Membre ayant fait l'objet d'une inspection particulière des compétences	1
Rapport d'inspection particulière des compétences rédigés	1

Recommandations du CIP d'obliger un membre à terminer avec succès

Stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du Conseil d'administration

Approuvant en totalité les recommandations du comité d'inspection professionnelle	1
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du 5 ^e alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	1

**Inspectrice contractuelle
 permanente au 31 mars 2018**

- Sylvie Gagnon, inh.

Inspecteurs au 31 mars 2018

- Julie Aganier, inh.
- Luc Beaudoin, inh.
- Mélanie Boucher, inh.
- Danièle Davidson, inh.
- Joëe Dubreuil, inh.
- Louise Gaudreault, inh.
- Brigitte Hamel, inh.
- Julie Lévesque-Héliou, inh.
- Sonia Larouche, inh.
- Pierrette Morin, inh.
- Lucille Grenier, inh.
- Marie-France Potvin, inh.

DÉTAIL DE LA SURVEILLANCE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Nombre d'inhalothérapeutes ayant fait l'objet d'une inspection générale individuelle	44
Nombre d'établissements sélectionnés pour le programme de surveillance générale de l'exercice collectif	16
Nombre d'établissements ayant fait l'objet d'une inspection clinique collective	14
Nombre de visites d'inspection en établissement privé	4
Nombre de visites d'inspection en établissement public	12
Nombre d'inspections de suivi de l'exercice précédent	2

SECTEURS D'ACTIVITÉ TOUCHÉS PAR LA SURVEILLANCE DE L'EXERCICE POUR 2017-2018

Soins cardiorespiratoires généraux (incluant, s'il y a lieu, la pédiatrie)	6
Soins critiques	6
Soins critiques, néonatalogie	0
Soins critiques pédiatriques	0
Assistance anesthésique	7
Néonatalogie (obstétrique)	0
Épreuves diagnostiques de la fonction respiratoire	7
Épreuves diagnostiques du sommeil	3
Épreuves diagnostiques de la fonction cardiaque	0
Endoscopie	0
Autres (rééducation, hyperventilation, médecine hyperbare)	0
Soins et services respiratoires à domicile	2
Enseignement asthme, suivi MPOC	0
Assistance anesthésique hors établissement	2
Soins du sommeil hors établissement	2
Nombre d'inhalothérapeutes travaillant dans ces établissements	494
Nombre d'inhalothérapeutes rencontrés lors des rétrospections	160
Nombre d'inhalothérapeutes inspectés en milieu clinique	204



COMMUNICATIONS

J'ai le plaisir de vous présenter le bilan des diverses réalisations et activités relevant de ma fonction de coordonnatrice aux communications, soit l'édition et la publication de notre revue professionnelle *l'inhalo* et autres documents, le congrès et les communications.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte ici, pour remercier les administrateurs du Conseil d'administration, mes collaborateurs pour leur implication dans les divers comités, ainsi qu'à mes collègues de la permanence pour leur précieux concours dans nos projets communs. J'adresse aussi mes remerciements à madame Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire, pour sa confiance, sa grande disponibilité et pour la latitude qu'elle m'octroie dans la réalisation des projets et dossiers qui me sont confiés.

PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

l'inhalo

La parution trimestrielle de la revue *l'inhalo* s'est poursuivie. Depuis que les maisons d'enseignement ne sont plus mises à contribution pour la rédaction de textes, il s'avère de plus en plus difficile de trouver des articles originaux susceptibles d'intéresser nos membres. Avec les ressources dont nous disposons à l'interne, nous avons décidé de créer un comité éditorial. Je remercie donc mes collègues Marise Tétreault, Sandra Di Palma, Pierrette Morin et Bernard Cadieux pour le partage d'idées, leur précieuse collaboration et la qualité de leurs textes.

TABLEAU 1

Éditions	Nombre de consultations
	PDF interactif versions professionnelle et grand public
Avril 2017	559
Juillet 2017	410
Octobre 2017	437
Janvier 2018	565
Total	1971

En raison du très faible taux de consultation de la revue de juillet et d'une baisse substantielle des revenus publicitaires annuels, nous passons à une publication quadrimestrielle. Nous avons aboli l'édition estivale et retardé celle du printemps en mai, pour pallier un trop grand écart de temps jusqu'en septembre.

Voir le tableau 1 pour les statistiques de consultation de la revue pour l'année 2017-2018.

Avec une moyenne de 493 consultations par édition trimestrielle, force est de constater que nous enregistrons le plus faible taux depuis les trois dernières années. Après l'abolition de l'édition numérique de style *La Presse+*, nous devons sérieusement

avril 2017



juillet 2017



octobre 2017



janvier 2018





Mérite du CIQ.
Madame Stamatina Toulas Trihas



Madame Chantale Gagnon > Prix Éleine-Trottier.
Dans l'ordre habituel, Linda Lapointe, 6^e vice-présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec, Chantale Gagnon, CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean, Hôpital de Jonquière et Jocelyn Vachon, président de l'OPIQ.



Madame Éleine Paré > Prix Roméo-Soucy.
Dans l'ordre habituel, Sylvie Coulombe, directrice, Développement des affaires, Programmes financiers et groupes d'affinités, Banque Nationale, Éleine Paré, enseignante Cégep de Sherbrooke et Jocelyn Vachon, président de l'OPIQ.

évaluer la pertinence de maintenir notre modèle de publication ou de l'adapter aux réalités communicationnelles à l'ère de l'instantanéité.

Dans le but d'explorer de nouvelles avenues pour augmenter les revenus de publicités, nous avons reçu une proposition de CPS Média comportant des solutions publicitaires numériques autres que dans la revue : les infolettres, les offres d'emploi et la production d'un programme de commandite. La directrice et moi-même examinerons attentivement ce document au cours des prochaines semaines.

Par ailleurs, les mandats de la recherche publicitaire et du graphisme ont été reconduits respectivement aux firmes CPS Média inc. et Fusion Communications & Design.

Révision

Outre les quatre éditions de la revue professionnelle, j'ai procédé, à la demande de la directrice générale et au besoin de mes collègues, à la révision linguistique de documents tels que PV, correspondance, rapports, guide de pratiques, mémoires, politiques et réglementation, présentations *PowerPoint*, contenu texte du site Internet et du *Référentiel des compétences à l'entrée dans la profession*.

Production de documents

Durant la période visée par ce rapport, j'ai supervisé la production de plusieurs documents, à savoir :

- le *Guide 2017 pour le nouvel inhalothérapeute* ;
- [l'énoncé de position sur l'utilisation du cellulaire et de tout appareil de communication par les inhalothérapeutes sur leur lieu de travail](#) ;
- le document de référence pour l'outil d'autoévaluation [Les standards de pratique, un gage de compétence](#) ;
- l'avis présenté dans le cadre de la consultation publique sur l'encadrement du cannabis au Québec du ministère de la Santé et des Services sociaux ;
- le [rapport annuel 2016-2017](#) ;
- le [guide de pratique sur l'hyperthermie maligne](#) ;
- la mise à jour du *Fascicule II – Épreuves diagnostiques* du guide de pratique clinique portant sur les troubles respiratoires du sommeil.

ÉVÈNEMENTS

Congrès 2017

487 personnes (membres et non-membres) ont participé à l'édition 2017 du congrès annuel, sans compter les conférenciers et les exposants. Nous nous attendions à cette légère baisse d'assistance, en raison de la tenue de la 2^e Biennale de l'Espace francophone de pneumologie (EFP) à Québec aux mêmes dates que notre congrès. 55 % ont rempli l'évaluation en ligne envoyée par courriel quelques jours après l'évènement. Les taux de satisfaction des conférences pour les deux jours sont stables par rapport à l'an dernier, soit 2,6 le vendredi et 2,7 le samedi sur un total de 3. Ces chiffres confirment que les conférences étaient assez bien réparties sur les deux jours.

Les champions de quatre maisons d'enseignement — le Cégep de Sainte-Foy et les collèges de Valleyfield, de Rosemont et Ellis — ont participé à la joute amicale *Place à la relève*. C'est l'équipe du Cégep de Sainte-Foy qui a remporté la bourse de 2000 \$ offerte par la FIQ. Comme prévu aux règlements du concours, l'article qui décrit le projet gagnant est paru dans [l'édition de janvier 2018](#) de la revue, en pages 41-42.

Remise de prix 2017

Cette année, un comité était responsable d'étudier les candidatures pour nommer les lauréats 2017. Merci à mesdames Sylviane Landry, Lucie Lafontaine et Julie Roy, administratrices, ainsi qu'à monsieur Jocelyn Vachon, président.

Le *Mérite du CIQ 2017* a été remis à Stamatina Toulas Trihas, coordonnatrice des services diagnostiques et thérapeutiques à la Direction des services multidisciplinaires (DSM), CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, pour sa vision de l'inhalothérapie comme profession partenaire à part entière dans la prestation des soins interdisciplinaires, pour ses réalisations professionnelles et sa contribution au développement de la profession, tant au provincial, au national qu'à l'international.

Le prix *Éleine-Trottier*, assorti d'une bourse de 2000 \$ offerte par la FIQ, a été remis à Chantale Gagnon CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean, Hôpital de Jonquière, pour le projet *Flair*.

Le prix *Roméo-Soucy*, assorti d'une bourse de 1000 \$ offerte par la Banque Nationale, est allé à Éleine Paré, enseignante au



Madame Geneviève Garand et monsieur Vincent Beaugard > Prix Jacqueline-Gareau. Dans l'ordre habituel, Martin Chevalier, directeur des comptes majeurs 3M Canada, Vincent Beaugard et Geneviève Garand, CIUSSS de l'Estrie-CHUS-Hôtel-Dieu de Sherbrooke et Jocelyn Vachon, président de l'OPIQ.



Équipe du CISSS des Laurentides-CLSC Jean-Olivier-Chénier > Mention d'honneur de la Semaine de l'inhalothérapeute 2016. Dans l'ordre habituel, Lyne Levac, Marc Perron, Geneviève Chenier, Daniel Langlais, Josée Boudreault, Josée Marcotte, vice-présidente, Fédération de la santé et des services sociaux et Jocelyn Vachon, président de l'OPIQ.



Mesdames Julie Roberge et Rose Rodrigue, Cégep de Sainte-Foy > Concours Place à la relève. Dans l'ordre habituel, Linda Lapointe, 6^e vice-présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec, Isabelle Truchon, 1^{re} vice-présidente, OPIQ, Rose Rodrigue, Julie Roberge et Sylvie Gagnon, vice-présidente du comité d'inspection professionnelle de l'OPIQ.



Madame Christiane Ménard > Prix Hommage. Dans l'ordre habituel, Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire de l'OPIQ, Christiane Ménard, directrice générale de la Société canadienne des thérapeutes respiratoires et Jocelyn Vachon, président de l'OPIQ.

Cégep de Sherbrooke, pour son parcours exceptionnel dans l'enseignement et sa contribution à la formation des futurs inhalothérapeutes depuis plus de 20 ans.

Le nouveau prix *Jacqueline-Gareau*, assorti d'une bourse de 1000 \$, offerte cette année par la compagnie 3M, a été décerné à Geneviève Garand et Vincent Beaugard, inhalothérapeutes au CIUSSS de l'Estrie-CHUS, pour souligner leur approche constructive axée sur le patient, la promotion de la santé et la prévention de la maladie auprès de la clientèle atteinte de maladies pulmonaires obstructives chroniques.

La *Mention d'honneur pour la Semaine de l'inhalothérapeute 2016*, avec la bourse de formation continue de 2000 \$ offerte par la FSSS-CSN, est allée à l'équipe d'inhalothérapeutes du CISSS des Laurentides-CLSC Jean-Olivier-Chénier pour leur activité visant à promouvoir la santé et à favoriser la prévention de la maladie chez 80 élèves de deuxième année. Merci à Sylvie Gagnon, Josianne Mongeau et Martin Légaré, inhalothérapeutes et membres du CIP, qui ont eu pour tâche d'attribuer la *Mention* parmi les sept activités soumises.

L'OPIQ a aussi remis un prix *Hommage* à madame Christiane Ménard, directrice générale de la Société canadienne des thérapeutes respiratoires qui s'est retirée, pour souligner son engagement envers notre organisation.

Finalement, D^r Jean-François Courval, président de l'Association des anesthésiologistes du Québec (AAQ), a annoncé la création du prix *Luc-Perreault*, qui souligne la collaboration entre anesthésiologistes et inhalothérapeutes dans le secteur de l'assistance anesthésique. Ce prix annuel, à la mémoire du D^r Luc Perreault, anesthésiologiste à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et responsable de l'annexion, à la fin des années 1960, du volet assistance anesthésique au curriculum de la profession, sera assorti d'une bourse de 2500 \$ offerte par l'AAQ.

Par ailleurs, j'ai procédé à l'uniformisation des différents formulaires. Désormais, l'appel de candidatures s'effectuera de la mi-janvier au 31 mars de chaque année. Cela nous allouera le temps nécessaire à la nomination des lauréats et à la correspondance avec les toutes les instances qui offrent des bourses. Vous pouvez consulter les formulaires via l'onglet [Prix et distinctions](#) du site de l'Ordre.

Congrès 2018

Un appel a été lancé aux inhalothérapeutes via l'*Ordonnée* et le site web de l'OPIQ. Les personnes intéressées à proposer une conférence, un conférencier ou encore un sujet avaient jusqu'au 31 décembre 2017 pour le faire. Le comité scientifique s'est réuni



Savoir être humain

44^e congrès annuel | 26 et 27 octobre 2018 | Hôtel Bonaventure, Montréal



le 18 janvier pour l'élaboration du programme. Je vous invite à lire le rapport de Pierrette Morin pour en savoir plus.

Le thème pour cette 44^e édition repose sur le triptyque *Savoir • Être • Humain*. Selon les amalgames — savoir, savoir-être ; être, être humain ; savoir être humain —, ce thème évocateur souligne les fondements mêmes de notre profession.

La conférence d'ouverture *Le leadership authentique et humain* sera présentée par Pierre Lavoie alors que la conférence de clôture présentée par D^r Alain Vadeboncoeur et Olivier Bernard, pharmacien, abordera un sujet chaud : *Être professionnel de la santé à l'ère des likes*. Le volet musique reposera sur le trio *The Vinyls*.

Je remercie les membres du comité de congrès et de la permanence de l'Ordre pour leur disponibilité, leur implication et leur précieuse collaboration.

PROMOTION DE LA PROFESSION

Semaine de l'inhalothérapeute 2017

Invoquant la conjoncture à la suite de l'application de la *Loi 10 modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux*, la bourse de formation continue offerte depuis plusieurs années par la FSSS-CSN n'a pas été reconduite. Le C.A. a donné son accord pour que l'OPIQ prenne le relais.

Il y a eu 2 inscriptions à la *Mention d'honneur de la Semaine de l'inhalothérapeute 2017* qui s'est tenue du 22 au 28 octobre 2017, sous le thème : *L'inhalothérapeute : votre allié en santé cardiorespiratoire*.

Dans la foulée du programme *En santé cardiorespiratoire avec les inhalothérapeutes*, un critère a été ajouté : l'activité devait aborder, d'une quelconque façon, le volet promotion de la santé et prévention de la maladie.

En plus de faire connaître la profession, l'activité gagnante s'est démarquée par ses cibles grand public diversifiées (préscolaire, élémentaire), par sa proaction (elle est allée dans la communauté : étudiants club karaté, CPE) et par l'organisation de l'activité *Je danse, c'est poumon bien!*

Pour la visibilité, l'originalité des activités et leur aspect préventif, l'équipe du Cégep de l'Outaouais obtient la *Mention d'honneur 2017* et la bourse de formation continue de 2000 \$ offerte par l'OPIQ. Toutes nos félicitations !

Programme En santé cardiorespiratoire

Je collabore volontiers à ce projet selon les besoins et les demandes de ma collègue Marise Tétréault, coordonnatrice au développement professionnel qui pilote ce dossier. Je vous invite à lire son rapport pour de plus amples informations.

La circulation et les nombreuses entraves dues aux travaux dans les rues avoisinantes de l'Hôtel Bonaventure rendent la tenue d'une marche lors de notre congrès, comme nous l'avons fait ces deux dernières années, risquée. Nous tiendrons donc une séance de zumba après la journée de conférences du vendredi.

Par ailleurs, une bouteille d'eau aux couleurs du programme sera offerte cette année aux congressistes inscrits.

Publicités

Il n'y a eu qu'une seule parution publicitaire durant la période visée par ce rapport. L'OPIQ a fait paraître [une page](#) dans le programme du congrès 2017 de l'Association des conseils multidisciplinaires du Québec.

Médias sociaux

Je vous invite à consulter les « bons coups » de l'équipe responsable de la vigie et des publications sur nos médias sociaux (*Facebook* et *Twitter*) au cours des derniers mois. Ce sont des messages publiés par l'OPIQ qui ont retenu l'attention de différents acteurs du secteur de la santé cardiorespiratoire.

Rencontre avec des étudiants du secondaire

Merci à monsieur Alexandre Lavoie, inhalothérapeute à l'Hôpital Sacré-Cœur, qui a rencontré les élèves de l'école secondaire Curé-Antoine-Labelle de Laval, le 6 décembre 2017, pour partager sa passion pour la profession.

Line Prévost, inh., B.A., réd. a.
Coordonnatrice aux communications

NOS BONS COUPS

CHU Sainte-Justine a aimé votre Tweet · 18 août

OPIQ @OPIQMEDSOC
Une pharmacovigilance s'impose pour identifier les patients à risque. <https://...>

CHUM a aimé votre Retweet · 2 août

QPUPharmacien @qpupharmacien
Y a-t-il un pharmacien de garde dans votre quartier? Suivez le lien s...

Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec - OPIQ
14 mars ·

Pour en savoir plus sur la profession d'inhalothérapeute
<http://bit.ly/2nilyLH>



L'inhalothérapeute, à votre chevet en toute confiance
L'inhalothérapeute a à cœur la santé respiratoire de la population! Découvrez la profession et l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec ici.
ORDREDEPROTEGER.COM

12 210 personnes atteintes

Mettre la publication en avant

Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec - OPIQ
28 avril, à 16:56 ·

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec et le Collège des médecins ont publié aujourd'hui un énoncé conjoint sur la non-pertinence d'assujettir le test de la fonction respiratoire (spirométrie) pour la détection précoce d'une maladie respiratoire à une obligation d'ordonnance collective. Les inhalothérapeutes peuvent donc effectuer ce test, lorsque justifié, en toute autonomie professionnelle. Pour offrir des balises aux inhalothérapeutes et les soutenir dans l...
Afficher la suite



www.opiq.qc.ca
OPIQ.QC.CA

15 848 personnes atteintes

Mettre la publication en avant

Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec - OPIQ
19 mai, à 09:46 ·

Un message de Jocelyn Vachon, président de l'OPIQ, à l'occasion de la journée de l'inhalothérapeute.
<http://www.opiq.qc.ca/message-president-journee-de-linhalo.../>



Un message du président pour la journée de l'inhalothérapeute - Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
OPIQ.QC.CA

6 069 personnes atteintes

Mettre la publication en avant

OPIQ @OPIQMEDSOC

De La Baie hier à Montréal dimanche L'OPIQ encourage @Pierre_Lavoie et + 1000 cyclistes à relever le #1000km du #GDPL Suivez les en direct

Pierre Lavoie @Pierre_Lavoie
N'oubliez pas de nous suivre en direct jusqu'à dimanche au livestream.com/GDPL/LE1000KM

J'aime 1

10:56 - 16 juin 2017

Pierre Lavoie a aimé votre Tweet · 42 s

OPIQ @OPIQMEDSOC
De La Baie hier à Montréal dimanche L'OPIQ encourage @Pierre_Lavoie e...

Quebec Film Medical et 3 autres ont aimé votre Tweet · 18 h

OPIQ @OPIQMEDSOC
À go, je bouge c'est poumon bien! @Pierre_Lavoie #cubesenergi...

Martin Lavallière et Pierre Lavoie ont retweeté votre Tweet · 19 mars

OPIQ @OPIQMEDSOC
De saines habitudes alimentaires conjuguées à l'exercice = meilleure santé...

Ordre des dentistes a aimé votre Retweet · 31 oct.

Santé publique ASPC @ASPC_GC
C'est auj. la Journée mondiale de l'AVC. Savez-vous agir V.I.T.E en ca...

Ordre des dentistes a aimé vos Tweets · 11 h

OPIQ @OPIQinh
Vous pensez faire de l'apnée obstructive du sommeil. Nous vous invitons à c...
a aimé 1 autre

Ordre des dentistes a aimé votre Tweet · 12 déc.

OPIQ @OPIQinh
STAT... une application mobile et un site Web dédié à la santé et aux méfaits...

CIQ a aimé vos Tweets · 15 mars

OPIQ @OPIQMEDSOC
 #diététistes & nutritionnistes, l'OPIQ souligne leur collaboration à la revue et ...

a aimé 2 autres

AssoPulmonaireQc a retweeté votre Tweet · 16 h

OPIQ @OPIQMEDSOC
 Inhalothérapeutes... invitez vos patients à la 2e journée mondiale de la MPO...

AssoPulmonaireQc a aimé votre Tweet · 16 h

OPIQ @OPIQMEDSOC
 Inhalothérapeutes... invitez vos patients à la 2e journée mondiale de la MPO...

Jean-Bernard Trudeau, Danielle Boué et Me Sarah Thibodeau ont aimé votre Tweet · 15 oct.

OPIQ @OPIQMEDSOC
 #CongresOPIQ2017 Le nouveau Conseil d'administration (CA) de l'O...

UdeM_CAAHC @CAAHC_UdeM · 14 oct.

CAAHC
 Do not miss the conference of Joëlle Lacoste-de Lamirande @ITanoubi from @CAAHC_UdeM @ciuss_estmtl @OPIQMEDSOC #congresOPIQ2017, #CRM

Les principes de gestion de crise et la sécurité des patients
 par D^r Issam Tanoubi, anesthésiologiste, Joëlle Lacoste-de Lamirande, infirmière
 CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal-Hôpital Maisonneuve-Rosemont

L'évaluation de l'inaptitude et la sécurité

Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec - OPIQ
 14 octobre, à 12:00

#CongresOPIQ2017

Nous sommes heureux de vous présenter le Conseil d'administration (CA) de l'OPIQ.



11 8 035 personnes personnes atteintes **Mettre la publication en avant**

Ordre Denturo QC a aimé votre Tweet · 27 oct.

OPIQ @OPIQinh
 En cette Journée mondiale de l'ergothérapie, l'OPIQ salue le travail des ergo...

INSPQ a aimé votre Tweet · 24 janv.

OPIQ @OPIQinh
 L'@INSPQ résume les publications scientifiques récentes qu'elle juge les plu...

Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec - OPIQ
 13 octobre, à 10:59

#CongresOPIQ2017

Les champions des quatre (4) maisons d'enseignement ont présenté leur projet à l'occasion du concours amical Place à la relève.

- Collège Ellis — Jolyane Berthiaume et David Dorion Samson : Kiosque de santé respiratoire
- Collège de Valleyfield — Jennifer Cabana, Anne Demers, Daphnée Houle, Katherine Lefebvre: La cigarette électronique... Afficher la suite



11 139 personnes personnes atteintes **Mettre la publication en avant**

Coeur + AVC @coeurtavc · 4 déc.

OPIQ @OPIQinh
 La 20e publication du bulletin Les Actualités du @coeurtavc n'est qu'à un clic!
 Nous vous invitons à lire cette édition regroupant des articles sur le thème du diabète et des maladies cardiovasculaires.

Ordre des dentistes et Médecins de famille ont aimé votre Tweet · 23 h

OPIQ @OPIQMEDSOC
 À go je marche, c'est "poumon"bien! Grande marche @Pierre-Lavoie @FM...

Alexandre Chagnon et QPUPharmaciens ont retweeté votre Tweet · 11 oct.

OPIQ @OPIQMEDSOC
 Revue l'inhalo bit.ly/2yW9T7R Autre texte pertinent @AlexandrChag...

esanté communication, Cathy Bazinet et Jean-François Thuot ont retweeté votre Tweet · 10 oct.

OPIQ @OPIQMEDSOC
 Revue l'inhalo Texte intéressant de @CathyBazinet @esantecom sur ...

esanté communication @esantecom · 10 oct.

Ne manquez pas le dernier numéro de l' #inhalo de l' @OPIQMEDSOC sur la #santenumerique buff.ly/2y0gwVg -> Mon article en p. 23





DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

C'est avec plaisir que je vous présente le bilan des principales activités effectuées dans le cadre de mes fonctions pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 : 1) la formation continue ; 2) la rédaction et les publications ; 3) les représentations et 4) le programme *En santé cardiorespiratoire*.

Mais tout d'abord, reconnaissant l'apport inestimable de chacune des personnes qui collaborent aux mandats qui me sont confiés, permettez-moi de leur dédier ces premiers mots.

D'entrée de jeu, j'adresse mes remerciements à tous les inhalothérapeutes cliniciens qui ont contribué à la réalisation de mes projets. Je remercie mes collègues qui me partagent généreusement leur expertise clinique et qui, par leur présence, enrichissent mon quotidien professionnel. Enfin, si je manifeste toute ma gratitude envers les administrateurs de l'Ordre, mes derniers remerciements vont à madame Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire, pour sa confiance et son appui ainsi que pour le foisonnement d'idées qu'elle m'inspire et m'encourage à exprimer.

Sans chacune de ces personnes, rien n'aurait pu s'écrire ni se réaliser.

1. FORMATION CONTINUE

1.1 *campusopiq*

L'année 2017 a marqué le 10^e anniversaire virtuel du *Campus OPIQ*. Déjà un pionnier dans le domaine de la formation continue en raison de son [Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du](#)

[Québec](#) (2004), l'OPIQ fut le premier ordre à acquérir une plateforme d'apprentissage électronique afin de soutenir les inhalothérapeutes dans le maintien de leurs compétences professionnelles (2007). Pour l'occasion, j'ai rédigé un bilan soulignant les [dix ans du Campus OPIQ](#).

Au 31 mars 2018, 4026 inhalothérapeutes étaient inscrits au *Campus OPIQ*.

Le succès du *Campus OPIQ* repose d'abord sur l'intérêt et l'implication des inhalothérapeutes qui le visitent et qui l'utilisent quotidiennement. Il s'appuie aussi sur l'engagement et le dynamisme de partenaires privilégiés que l'OPIQ remercie très sincèrement : *Masimo* et *La Capitale, assurances générales* (tous deux partenaires Or), ainsi que la *Banque Nationale* (partenaire Argent).

Avec comme objectif l'accès à des activités de formation qualifiantes pour les inhalothérapeutes, nous avons effectué des travaux d'actualisation et de développement du *Campus OPIQ* au cours du dernier exercice financier.

1.1.1 Activités de formation continue de l'OPIQ

Au répertoire des formations, nous avons retiré ou remplacé des activités jugées caduques. 19,45 heures ont aussi été ajoutées ou mises à jour. Conséquemment, au 31 mars 2018, le *Campus OPIQ* offrait à ses membres une sélection de plus de 64 activités de formation (incluant les questionnaires de la revue *l'inhalo* et des guides de pratique clinique) pour 100 heures de formation continue accessibles en ligne.

Les tableaux 1, 2 et 3 énumèrent les activités de formation continue terminées sur le *Campus OPIQ* en cours d'année.

Tableau 1. Activités de formation réussies entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.

Nom de l'activité		Nombre d'heures	Nombre de membres qui ont terminé
OPIQ-103	La ponction artérielle radiale	3,0	64
OPIQ-104	Les infections transmissibles par le sang	1,0	24
OPIQ-207	Syndrome respiratoire aigu posttransfusionnel	1,0	15
OPIQ-208	<i>Transfusion-related acute lung injury</i>	1,0	4
OPIQ-209	La rédaction de notes au dossier	2,0	91
OPIQ-303	Les arythmies cardiaques (rév. 05/2015)	3,0	70
OPIQ-309	<i>Charting notes to the medical file</i>	2,0	18
OPIQ-310	Intervenir auprès de vos patients fumeurs (rév. 09/2017)	2,5	234
OPIQ-405	L'auscultation pulmonaire (rév. 07/2016)	4,0	28
OPIQ-407	Comprendre la filtration (rév. 10/2016)	0,5	170
OPIQ-408	L'interprétation des gaz artériels	2,0	47
OPIQ-410	Physiologie du fœtus et du nouveau-né. Adaptation à la vie extra-utérine	2,0	76
OPIQ-504	<i>Pulmonary auscultation</i> (rév. 07/2016)	4,0	9
OPIQ-601	Gestion avancée des voies aériennes (rév. 02/2017)	4,0	27
OPIQ-602	L'inhalothérapeute clinicien aux soins intensifs (rév. 06/2017)	4,0	19
OPIQ-701	<i>Advanced airway management</i> (rév. 02/2017)	4,0	88
OPIQ-702	<i>The respiratory therapist in the intensive care</i> (rév. 06/2017)	4,0	2
OPIQ-703	Démystifier la trachéostomie	0,45	237
OPIQ-801	Introduction à la pratique fondée sur des données probantes en sciences de la santé	1,25	6
OPIQ-802	Polysomnographie : les nouvelles règles d'analyse des événements respiratoires (AASM, 2012) (rév. 09/2017)	1,25	30
OPIQ-803	Exercice, alimentation et prévention cardiovasculaire	1,25	19
OPIQ-804	<i>Introduction to high flow oxygen therapy</i>	0,45	4
OPIQ-805	Introduction à l'oxygénothérapie à haut débit	0,45	29
OPIQ-806	Asynchronies « patient-ventilateur »	1,0	30
OPIQ-901	Urgences néonatales	1,0	32
OPIQ-902	Le sommeil chez l'enfant et l'adolescent	1,0	32
OPIQ-903	Spirométrie-Top 50 questions	1,0	27
OPIQ-904	La télémédecine et les TIC	1,0	2
OPIQ-1001	La sécurité du circuit médicament. Attention aux courts-circuits !	1,0	19
OPIQ-1002	Prise en charge de l'utilisation sécuritaire des dispositifs médicaux !	1,0	15
OPIQ-1003	Détresse respiratoire chez la femme enceinte	0,45	23
OPIQ-1004	Les enjeux de la sécurité en contexte de télépratique	1,0	3
OPIQ-1005	Les soins en fin de vie et l'aide médicale à mourir : qu'en est-il exactement ?	1,0	34
OPIQ-2001	Petits poumons, grands problèmes : anticiper pour mieux se préparer	1,0	18
OPIQ-2002	Les notes au dossier II (01/2018)	2,0	81
OPIQ-2003	Inh. : 3 lettres responsables	1,25	228
OPIQ-2004	Les standards de pratique, un gage de compétence	1,0	175

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL suite

Tableau 2. Questionnaires de la revue *l'inhalo* remplis entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui ont terminé
Questionnaire de <i>l'inhalo</i> 31-01 (BPCO)	1,0	40
Questionnaire de <i>l'inhalo</i> 31-02 (transport aérien)	1,0	47
Questionnaire de <i>l'inhalo</i> 31-03 (fibrose pulmonaire idiopathique)	1,0	42
Questionnaire de <i>l'inhalo</i> 31-04 (virus)	1,0	18
Questionnaire de <i>l'inhalo</i> 32-01 (AIVT)	1,0	30
Questionnaire de <i>l'inhalo</i> 32-02 (promotion-prévention)	1,0	14
Questionnaire de <i>l'inhalo</i> 32-03 (oxygène)	1,0	76
Questionnaire de <i>l'inhalo</i> 32-04 (<i>early mobilization</i>)	1,0	4
Questionnaire de <i>l'inhalo</i> 32-04 (article de recherche)	1,0	9
Questionnaire de <i>l'inhalo</i> 33-01 (article scientifique)	1,0	17
Questionnaire de <i>l'inhalo</i> 33-02 (simulation)	1,0	23
Questionnaire de <i>l'inhalo</i> 33-03 (activité physique)	1,0	42
Questionnaire de <i>l'inhalo</i> 33-04 (abandon du tabagisme)	1,0	63
Questionnaire de <i>l'inhalo</i> 34-01 (alimentation)	1,0	69
Questionnaire de <i>l'inhalo</i> 34-02 (sommeil)	1,0	80
Questionnaire de <i>l'inhalo</i> 34-03 (santé numérique)	1,0	32
Questionnaire de <i>l'inhalo</i> 34-04 (fentanyl et cannabis)	1,0	89

Tableau 3. Questionnaires portant sur les guides de pratique clinique remplis entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui ont terminé
Guide 15-01 <i>Parler, écouter et écrire : l'art de communiquer en santé</i>	3,0	76
Guide 15-02 <i>Lignes directrices sur la sédation-analgésie</i>	1,0	78
Guide 16-01 -F1 <i>Troubles respiratoires du sommeil – Fascicule I</i>	1,0	111
Guide 16-01 -F2 <i>Troubles respiratoires du sommeil – Fascicule II (rév.10/2017)</i>	3,0	93
Guide 16-01 -F3 <i>Troubles respiratoires du sommeil – Fascicule III</i>	2,0	77
Guide 16-01 -F4 <i>Troubles respiratoires du sommeil – Fascicule IV</i>	2,0	64
Guide 17-01 <i>Contribution à l'évaluation des problèmes respiratoires (2^e édition – 2016)</i>	2,0	64
Guide 17-02 <i>Détection précoce d'une maladie respiratoire par spirométrie</i>	2,0	59
Guide 17-03 <i>Hyperthermie maligne</i>	2,0	80

1.1.2 Accès privilège

OPIQ-405 : L'auscultation pulmonaire (en français et en anglais)

Encore cette année, nous avons accordé un accès privilège à certains enseignants et aux étudiants inscrits au programme d'inhalothérapie du Cégep de l'Outaouais et des Collèges de Rosemont et de Valleyfield.

OPIQ-310 : Intervenir auprès de vos patients fumeurs

Dans le cadre de son programme *En santé cardiorespiratoire*, l'OPIQ a mis à la disposition des étudiants inscrits à un programme québécois d'inhalothérapie un accès gratuit à cette formation en octobre 2017. Cette initiative, saluée par l'Institut national de santé publique du Québec (cotitulaire avec l'OPIQ de la formation), avait pour objectif de sensibiliser les étudiants aux enjeux liés au tabagisme tout en assurant une certaine uniformité dans la pratique clinique de ces futurs inhalothérapeutes.

1.1.3 Forfait institutionnel

Depuis avril 2017, l'Ordre propose un [forfait institutionnel](#) au *Campus OPIQ*, qui permet à un employeur d'inscrire un groupe d'inhalothérapeutes à une même activité de formation, à moindre coût et en un seul paiement. À ce jour, neuf établissements de santé (public ou privé) se sont prévalus de cette offre avantageuse pour 10 forfaits au total. Ainsi, 293 inhalothérapeutes ont pu en bénéficier.

1.2 Activités de formation continue externes à l'OPIQ

Aux fins d'application du [Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec](#), le Conseil d'administration (C.A.) a répondu favorablement à 31 nouvelles demandes de reconnaissance d'activités externes de formation (en ligne ou hors-ligne).

1.3 Vérification de pièces justificatives (attestations de participation à une activité de formation continue)

Ciblant la période de référence 2014-2016, 183 membres ont vu leurs pièces justificatives faire l'objet d'une demande de vérification au cours du dernier exercice financier.

1.4 Capsules d'information

Comme nous l'avons fait pour les [gestionnaires](#), les [organismes dispensateurs](#) et les [formateurs](#), nous avons créé une capsule d'information sur le règlement de formation continue à l'intention des [enseignants](#). Elle a pour objectif de répondre aux questions les plus fréquentes sur les modalités d'application du [Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec](#).

2. RÉDACTION ET PUBLICATION

2.1 Outil d'aide à la pratique clinique

Nous avons publié trois guides de pratique clinique durant la période visée par ce rapport.



[La détection précoce d'une maladie respiratoire par spirométrie](#) (guide de pratique clinique)

En avril 2017, le Collège des médecins du Québec (CMQ) et l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (OPIQ) ont émis un [avis conjoint](#) indiquant que la détection précoce d'une maladie respiratoire par spirométrie ne nécessite pas d'ordonnance médicale. De cet avis

découle un guide pour servir de balises et soutenir les inhalothérapeutes dans leur pratique clinique en soins et services professionnels de première ligne.



[Hyperthermie maligne](#) (guide de pratique clinique)

Publié en septembre 2017, ce guide situe d'abord l'hyperthermie maligne (HM) dans un contexte d'anesthésie. Ensuite, le dépistage du patient à risque, la présentation d'une crise d'HM, le traitement en phase aiguë et le suivi ainsi que le patient susceptible d'HM sont successivement discutés. Enfin, le plan d'action, d'éducation et

de simulation vient clore la liste des sujets abordés.

Note : ces documents sont accessibles en ligne au www.opiq.qc.ca et il est possible de remplir un questionnaire en ligne aux fins de formation continue des membres de l'Ordre. Des conditions s'appliquent.



[Les troubles respiratoires du sommeil](#) (guide de pratique clinique)

À l'automne 2017, le fascicule II de ce guide a fait l'objet d'une actualisation en raison de la mise à jour du manuel de référence des règles d'analyse du sommeil et des événements associés de l'*American Academy of Sleep Medicine (AASM)*.

Note : le guide est offert gratuitement aux membres en format PDF depuis le répertoire de documents du Campus OPIQ et il est possible de remplir un questionnaire en ligne aux fins de formation continue des membres de l'Ordre. Des conditions s'appliquent.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL suite

image 01



image 02



2.2 Collaboration interprofessionnelle

2.2.1 Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ)

À l'instar d'autres organismes de réglementation en santé, l'OPIQ a collaboré à trois projets. L'objectif de ces réalisations collaboratives était d'améliorer et d'uniformiser les pratiques cliniques de professionnels de la santé dont le champ d'exercice permet de préparer, de prélever, de manipuler, de transporter ou d'analyser des échantillons biologiques ou de faire l'interprétation des résultats obtenus. Notre contribution consistait à l'élaboration et à la révision du contenu éducatif lié à l'inhalothérapie.

- *Guide sur les gaz sanguins, le pH et les paramètres connexes* : au moment d'écrire ce rapport, la réalisation du guide en était à l'étape de la révision linguistique.
- *Guide de prélèvement de sang par ponction veineuse aux fins d'analyse* : au moment d'écrire ce rapport, la réalisation du guide en était à l'étape de la révision linguistique.
- *Formation sur le prélèvement d'échantillons biologiques et l'administration de substances aux fins d'examens : en route vers l'excellence* : les deux premiers modules de cette activité de formation ont été mis en ligne en juin 2017.

3. REPRÉSENTATIONS

C'est avec un plaisir renouvelé qu'à l'occasion du congrès de la Société canadienne des thérapeutes respiratoires (SCTR) qui s'est tenu à Halifax du 11 au 13 mai 2017, nous avons présenté une conférence. Sous le titre de *Taking care of our communication!* elle abordait la littérature en santé dans la population canadienne et québécoise. L'évènement a aussi été l'occasion d'assister à des conférences diversifiées et intéressantes et d'échanger avec des inhalothérapeutes cliniciens du Québec et d'autres provinces.

4. PROGRAMME EN SANTÉ CARDIORESPIRATOIRE

Lancés officiellement à l'automne 2016, les travaux réalisés pour ce programme avaient pour objectif de favoriser l'appropriation du programme par les inhalothérapeutes et son intégration en pratique clinique. Aussi nombreuses que variées, voici les principales actions de la dernière année.

Le carrefour virtuel de ressources et d'outils ([cubes à outils](#)) a fait l'objet d'une révision et d'une mise à jour en continu (*voir image 01*).

Nous avons rédigé et diffusé des textes reliés au programme dans la revue *l'inhalo*, les bulletins mensuels *l'Ordonnée* et *l'Abrégé* et nos médias sociaux.

Nous avons mis la [signature visuelle](#) du programme (et ses déclinaisons) à la disposition de tous les inhalothérapeutes (*voir image 02*).

Nous avons réalisé une affiche afin de promouvoir le programme et les comportements physiques actifs. Nous y avons intégré la photo d'un inhalothérapeute « en action » (*voir image 03*).

Tous les inhalothérapeutes ont reçu un clip de stéthoscope à l'image du programme. Avec cet objet, nous souhaitons que les inhalothérapeutes pensent à discuter de saines habitudes de vie avec les patients et leurs proches.

Nous avons tenu des rencontres avec des intervenants pivots (agents d'influence)

- Rencontre avec les responsables d'un service d'inhalothérapie afin de présenter le programme et démystifier l'intervention minimale (< 3 minutes) en promotion de la santé et en prévention de la maladie.
- Rencontre avec les membres du comité d'inspection professionnelle (CIP) et les inspecteurs afin de présenter le programme et d'évaluer les possibilités d'inclure celui-ci dans le processus d'inspection professionnelle.



image 03



image 04



- Rencontre avec les enseignants pour présenter le programme et proposer des actions afin de favoriser l'appropriation et l'intégration du programme dans la formation globale des futurs inhalothérapeutes.

L'Ordre a invité les inhalothérapeutes à se joindre à lui à l'occasion de trois événements *C'est poumon bien!*

À go, je bouge, c'est poumon bien!

À l'initiative de l'OPIQ, et en collaboration avec le Grand défi Pierre Lavoie (GDPL), plus de 200 personnes atteintes d'une maladie pulmonaire chronique ont fait équipe avec leurs inhalothérapeutes pour relever le défi Cubes énergie du 1^{er} au 28 mai 2017. Le défi a été accompli avec brio pour nos 12 équipes des plus motivées. Collectivement, elles ont cumulé 26 692 cubes énergie, ce qui représente 6673 heures totales d'activité physique.

Le défi misait d'abord sur la participation et la persévérance des patients et non sur la seule performance. Pour cette raison, une équipe, pigée au hasard, obtenait une rencontre avec monsieur Pierre Lavoie ainsi qu'une inscription gratuite au congrès 2017 pour un (1) inhalothérapeute. C'est l'équipe *Les tortues actives* du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides qui a remporté le prix.

À go, je roule, c'est poumon bien!

4 inhalothérapeutes et 5 accompagnateurs ont fait équipe avec le président et la directrice générale de l'OPIQ ainsi que Véronique Boudreau, inhalothérapeute et cycliste boucleuse, pour pédaler 135 km à l'occasion de la Boucle du GDPL qui a eu lieu le 2 juillet 2017. Tous ont relevé le défi avec brio! (voir image 05)



À go, je marche, c'est poumon bien!

À la demande générale, la marche lumineuse était de retour pour une 2^e année (voir image 04). Ainsi, le 17 octobre 2017, à l'occasion du congrès annuel de l'OPIQ, une centaine d'inhalothérapeutes et d'accompagnateurs ont marché en bordure du fleuve Saint-Laurent tout juste après la dernière conférence du vendredi après-midi. L'Ordre remercie *La Capitale Assurances générales* pour les voyants lumineux offerts pour l'occasion.

image 05



Dans l'ordre habituel, Véronique Boudreau, Caroline Allaire, Jean Charest, Josée Prud'Homme, Jocelyn Vachon, Linda Pitre, Daniel Pelletier, Sandra Di Palma, Julie Roy, Isabelle Leclerc et Saddia Cohen Akinne. Absente de la photo : Gaby Bellerosse.

Voilà qui achève le présent rapport.
Bien cordialement,

Marise Tétrault

Marise Tétrault, inh., M.A. (communication et santé)
Coordonnatrice au développement professionnel



TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

LES PROJETS TECHNOLOGIQUES

À titre de secrétaire adjointe et de coordonnatrice aux technologies de l'information, j'ai le mandat d'assurer la réalisation des projets liés à ce secteur. Ainsi, je suis responsable d'assurer la disponibilité, la sécurité et le développement du parc informatique, des systèmes d'information et des logiciels de bureautique incluant le système de gestion des membres, le système de téléphonie et Internet, nécessaires aux opérations de l'Ordre.

Voici le bilan des principales réalisations du présent exercice.

PARC INFORMATIQUE OU TECHNOLOGIQUE

Les technologies de l'information et les systèmes d'information sont devenus des outils indispensables au traitement des opérations et qui demandent investissements ou modernisation chaque année.

Les efforts de développement ou de modernisation technologiques se sont concentrés principalement sur :

- l'ajout du paiement en ligne à partir d'une carte *Visa Débit* ou *Débit Mastercard* ;
- le développement et l'implantation du module de *Gestion des inspections* ;
- le développement et l'implantation des visites d'inspection individuelle à l'outil web *Rapport d'inspection professionnelle* ;
- l'adaptation du modèle d'accès institutionnel pour la formation continue pour un employeur privé ;

- les traitements liés à l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel (Loi 11)* ;
- l'assurance de conformité aux nouvelles règles de sécurité ;
- le remplacement de portables en fin de vie ;
- le remplacement de la timbreuse ;
- la participation à un groupe de travail sur le vote électronique (CIQ).

Chaque année, les activités récurrentes (congrès, inscription annuelle, gestion du Tableau des membres, élection, site Internet, etc.) sont bonifiées ou adaptées selon les besoins.

Je profite de l'occasion pour remercier le Conseil d'administration, la directrice générale et mes collègues de la permanence pour leur appui, leur collaboration, de même que l'ensemble des projets stimulants qui me sont proposés.

Francine Beaudoin
Secrétaire adjointe et coordonnatrice
aux technologies de l'information



INHALOTHÉRAPEUTE-CONSEIL À L'ADMISSION

La gestion de la révision de deux importants documents a mobilisé l'attention de ma seconde année en poste. Ainsi, une subvention obtenue du ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion (MIDI) a permis de revoir le fond et la forme du profil des compétences au profit d'un *Référentiel des compétences à l'entrée dans la profession*.

L'outil *Entrevue orale structurée* a, quant à lui, subi une refonte complète qui permettra son utilisation dans deux contextes différents. En effet, ce document, employé depuis quelques années dans le cadre de l'inspection particulière des compétences pour l'évaluation des savoirs à mobiliser dans les différents milieux cliniques, permettra désormais de mieux cibler les besoins de formation des candidats étrangers qui déposent une demande d'équivalence.

RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES À L'ENTRÉE DANS LA PROFESSION

L'OPIQ possédait un profil des compétences, mais, développé en 2003, ce dernier nécessitait une révision afin de mieux refléter la pratique contemporaine de l'inhalothérapie. En 2016, l'Alliance nationale des organismes de réglementation en thérapie respiratoire (ANORTR) a effectué l'exercice et toutes les provinces, dont le Québec, ont participé aux travaux. Comme la pratique des inhalothérapeutes diffère de nos homologues canadiens, particulièrement en assistance anesthésique et en soins critiques, il importait de créer un référentiel en adéquation avec la pratique professionnelle québécoise. Le *Référentiel des compétences à l'entrée dans la profession* prend donc sa source dans plusieurs données, dont celles colligées par l'ANORTR en 2016 et celles du profil de 2003.

Mon mandat consistait à mettre en lumière les assises des compétences à développer et à coordonner les travaux entourant la conception de ce nouveau référentiel. Au moment de ce rapport, le document se trouve en révision linguistique et au montage graphique. La version définitive sera disponible à la fin du mois de juin.

ENTREVUE ORALE STRUCTURÉE

Parallèlement à la rédaction du référentiel, j'ai aussi coordonné les travaux menant à l'élaboration d'une nouvelle entrevue orale structurée (EOS) en collaboration avec madame France St-Jean, inhalothérapeute et consultante dans ce domaine.

À partir du nouveau référentiel des compétences, l'OPIQ souhaite se doter de grilles d'EOS standardisées pour chaque milieu d'exercice de la profession. Elles offriront l'avantage de mieux apprécier l'expérience professionnelle des personnes formées à l'étranger et de valider certains éléments que l'étude des

programmes de formation et des curriculum vitæ ne permet pas. Cet outil sera aussi utilisé dans le cadre de l'inspection professionnelle, pour évaluer les connaissances et les compétences des inhalothérapeutes en inspection particulière ou ceux qui reviennent à la pratique. À ce stade, nous en sommes à l'élaboration des cas qui seront utilisés.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

En tant qu'inspectrice, j'ai participé à trois entrevues orales structurées.

DOSSIERS DE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

Cette année, je n'ai traité que six (6) dossiers, malgré de nombreuses demandes d'information sur la démarche à suivre en vue de l'obtention d'une équivalence.

44^e CONGRÈS DE L'OPIQ

À la suite d'un appel à tous, j'ai reçu de nombreuses suggestions des plus pertinentes. Je remercie d'ailleurs tous les inhalothérapeutes qui ont répondu. Couplées à celles obtenues lors du sondage suivant le 43^e congrès, ces suggestions ont fait l'objet d'une étude par le comité scientifique lors de sa réunion en novembre 2017. C'est aussi lors de cette réunion que nous avons choisi le thème de cette 44^e édition, marquant ainsi le coup d'envoi du congrès 2018!

Le comité s'est rencontré une seconde fois en janvier pour assurer le suivi des invitations lancées et pour entériner la programmation préliminaire. Au moment de rédiger ce rapport, tous les conférenciers pressentis ont confirmé leur présence lors du prochain congrès.

En terminant, je remercie les administrateurs du Conseil d'administration, la directrice générale et mes collègues de la permanence pour leur soutien et leur collaboration. Je désire faire une mention particulière en regard de tous les experts qui ont participé aux divers groupes de discussions que ce soit pour la mise en œuvre du référentiel ou de l'EOS. Je les remercie pour leur implication et leurs commentaires qui ont alimenté les réflexions autour de ces deux documents.

Pierrette Morin, inh.
Inhalothérapeute-conseil à l'admission

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

INSCRIPTIONS AU TABLEAU

Total des inscriptions	4288
Premières inscriptions	160

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE DÉTENANT

Permis restrictif temporaire	1
Permis sur permis	8
Permis régulier	4279

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AVEC LIMITATION OU SUSPENSION

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	8
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1

SUSPENSIONS OU RÉVOCATIONS DE PERMIS SELON LA CATÉGORIE

Permis régulier	1
-----------------	---

PERMIS DÉLIVRÉS SELON LA CATÉGORIE

Permis régulier	159
Permis sur permis	4
Permis restrictif temporaire	0

RADIATIONS DU TABLEAU

Abandon	37
Non-paiement	37
Radiation	0
Retraite	79
Décès	2

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE EXIGIBLE

Membres actifs	404 \$
Membres non actifs	228 \$

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE

Féminin	3631
Masculin	657

RÉPARTITION SELON LA CATÉGORIE D'INSCRIPTION

Membres actifs	3968
Membres non actifs	320

RÉPARTITION SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

Bas-Saint-Laurent	89
Saguenay-Lac-Saint-Jean	167
Capitale-Nationale	506
Mauricie	163
Estrie	239
Montréal	1416
Outaouais	140
Abitibi-Témiscamingue	93
Côte-Nord	49
Nord-du-Québec	11
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	44
Chaudière-Appalaches	195
Laval	119
Lanaudière	132
Laurentides	219
Montérégie	571
Centre-du-Québec	90
Hors du Québec	45

RÉPARTITION DES CHAMPS DE PRATIQUE

Administration	158
Assistance anesthésique	1296
Autres	215
Calorimétrie	1
Cardiologie et hémodynamie	93
Centre d'abandon du tabagisme	8
Centre d'enseignement sur l'asthme-MPOC	105
Clinique de gestion de la douleur	6
Enseignement aux pairs, professionnels et stagiaires	55
Enseignement en premiers soins (RCR)	20
Épreuves diagnostiques de la fonction cardiaque (effort)	23
Épreuves diagnostiques de la fonction respiratoire	441
Épreuves diagnostiques du sommeil	340
Groupe de médecine de famille (GMF)	18
Recherche	30
Rééducation respiratoire	63
Sédation-analgésie	35
Soins à domicile (soins resp. généraux)	441
Soins cardiorespiratoires généraux (O ₂ , humidité, traitement)	1922
Soins critiques et urgences (soins à l'urgence, assistance ventilatoire)	1940

N.B. : un inhalothérapeute peut œuvrer dans plus d'un secteur d'activité.

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL ET COLLABORATEURS

Dans l'ordre habituel, assis à l'avant :
Bernard Cadieux, Francine Beaudoin,
Sandra Di Palma, Line Prévost,
Josée Prud'Homme.

Debout à l'arrière :
Pierrette Morin, Marise Tétreault,
Andrée Lacoursière, Clémence
Carpentier, Marie Andrée Cova.



Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm.A.,
directrice générale et Secrétaire

Andrée Lacoursière, B.A., LL.B., DESS droit
et politiques de la santé, directrices des affaires
juridiques jusqu'en février 2018

Andréanne LeBel, avocate, directrice des
affaires juridiques depuis le 20 février 2018

Bernard Cadieux, inh., M.A.P., M. Sc., syndic

Sandra Di Palma, inh., C.Adm.,
coordonnatrice à l'inspection professionnelle

Line Prévost, inh., B.A., coordonnatrice
aux communications et rédactrice agréée

Marise Tétreault, inh., M.A. (communication
et santé), coordonnatrice au développement
professionnel

Francine Beaudoin, secrétaire adjointe
et coordonnatrice aux technologies de
l'information

Pierrette Morin, inh., DESS en enseignement
collégial, inhalothérapeute-conseil à
l'admission

Clémence Carpentier, adjointe exécutive

Marie Andrée Cova, adjointe administrative
à l'inspection professionnelle

Anie Gratton, adjointe administrative aux
affaires juridiques

Catherine Larocque, adjointe administrative
au Tableau des membres

SUPPORT INFORMATIQUE

Groupe Technologies de l'information (GTI)
Sam Roy, Connexence

COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS

Bernard Cadieux, inh., M.A.P., M. Sc., syndic

Sandra Di Palma, inh., C.Adm.,
coordonnatrice à l'inspection professionnelle

Andrée Lacoursière, B.A., LL.B., DESS droit
et politiques de la santé, directrices des affaires
juridiques

Pierrette Morin, inh., DESS en enseignement
collégial, inhalothérapeute-conseil à
l'admission

Line Prévost, inh., B.A., coordonnatrice
aux communications et rédactrice agréée

Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm.A.,
directrice générale et Secrétaire

France St-Jean, inh., DESS en enseignement
collégial, enseignante, Cégep de Rosemont

Marise Tétreault, inh., M.A. (communication
et santé), coordonnatrice au développement
professionnel

Collaboratrices :

Clémence Carpentier, adjointe exécutive

Marie Andrée Cova, adjointe administrative
à l'inspection professionnelle

Catherine Larocque, adjointe administrative
au Tableau des membres

Francine Beaudoin, secrétaire adjointe
et coordonnatrice aux technologies de
l'information

PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

PUBLICATIONS

Line Prévost, inh., B.A., coordonnatrice
aux communications et rédactrice agréée

Collaborateurs

Véronique Adam, inh.

Cathy Bazinet

Paule Bernier, Dt.P.,

Joanie Bouchard, Dt.P.,

Bernard Cadieux, inh., M.A.P., M. Sc.

Alexandre Chagnon, pharmacien

M^{re} Magali Cournoyer-Proulx

Sandra Di Palma, inh., C.Adm.

Sylvie Gagnon, inh.

Reut Gruber

Marie-Ève Guérette St-Amour, Dt.P.

Maya Khaddag, Dt.P.

M^{re} Andrée Lacoursière

Johanne Larocque, Dt.P.

Dominique Longpré, stagiaire en nutrition

Valérie McDuff, stagiaire en droit

Émilie Raymond, Dt.P.,

Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm.A.,

directrice générale et Secrétaire

Marise Tétreault, inh., M.A. (communication
et santé), coordonnatrice au développement
professionnel

Jocelyn Vachon, inh., M. Éd., président

Jocelyn Vachon, inh., M. Éd., président

Jocelyn Vachon, inh., M. Éd., président

COMMUNICATIONS

Jocelyn Vachon, inh., M. Éd., président

Line Prévost, inh., B.A., coordonnatrice aux
communications et rédactrice agréée

Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm.A.,
directrice générale et Secrétaire

Conseiller

Louis Boivin,

Sphère Communication stratégique

ÉTATS FINANCIERS

ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE
31 MARS 2018

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**
ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE
31 MARS 2018

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Produits nets de placements	Annexe A
Bureau de direction et services administratifs	Annexe A
Congrès	Annexe A
Frais généraux	Annexe B

ÉTATS FINANCIERS suite



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA
S.E.N.C.R.L.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

La Vallée Binette Brière Ouellette CPA, s.m.c.r.l.

1

St-Eustache, le 30 août 2018

1 Par: Manon Binette, CPA auditeur, CA

ÉTATS FINANCIERS suite

3

ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2018

	FONDS D'AD- MINISTRATION	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE RESPONSA- BILITÉ	TOTAL 2018	TOTAL 2017
PRODUITS				
Cotisations et assurances	1 773 309 \$	- \$	1 773 309 \$	1 741 788 \$
Administration et autres	76 360	-	76 360	57 307
Amendes	2 000	-	2 000	-
Congrès	239 046	-	239 046	243 984
Formation continue	66 755	-	66 755	51 677
Équivalence	11 144	-	11 144	11 949
Subvention MIDI - Référentiel / EOS	30 511	-	30 511	-
Publicité - <i>l'inhalo</i>	20 349	-	20 349	27 733
Produits nets de placements (annexe A)	26 296	13 018	39 312	72 854
Ristournes	-	32 482	32 482	31 172
	2 245 770	45 498	2 291 268	2 238 464
CHARGES				
Bureau de direction et services administratifs (annexe A)	1 327 106	-	1 327 106	1 299 691
Encadrement de la profession				
Inspection professionnelle	172 470	-	172 470	164 167
Syndic	162 391	-	162 391	175 058
Discipline et autres	10 800	-	10 800	6 071
Formation continue	25 173	-	25 173	30 660
Équivalence	1 391	-	1 391	-
Congrès (annexe A)	224 304	-	224 304	231 385
Revue - <i>l'inhalo</i>	23 125	-	23 125	38 501
Développement	83 381	-	83 381	93 431
	2 030 141	-	2 030 141	2 038 964
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES				
	215 629 \$	45 498 \$	261 127 \$	199 500 \$

4

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
 INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars 2018

	FONDS D'ADMINISTRATION		FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE RESPONSA- BILITÉ	TOTAL 2018	TOTAL 2017
	INVESTI EN IMMOBI- LISATIONS	NON GREVÉ D'AFFECTA- TIONS			
SOLDES AU DÉBUT	69 707 \$	1 253 521 \$	613 942 \$	1 937 170 \$	1 737 670 \$
Excédent des produits sur les charges	(42 174)	257 803	45 498	261 127	199 500
Acquisitions d'immobilisations	15 645	(15 645)	-	-	-
SOLDES À LA FIN	43 178 \$	1 495 679 \$	659 440 \$	2 198 297 \$	1 937 170 \$

ÉTATS FINANCIERS suite

ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

5

BILAN
31 mars 2018

	FONDS D'AD- MINISTRATION	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE RESPONSAB- ILITÉ	TOTAL 2018	TOTAL 2017
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	1 822 388 \$	- \$	1 822 388 \$	1 703 728 \$
Placement temporaire (note 3)	481 561	-	481 561	252 804
Clients	62 058	-	62 058	19 650
Frais payés d'avance	35 446	-	35 446	38 271
	2 401 453	-	2 401 453	2 014 453
PLACEMENTS (note 4)	1 121 289	-	1 121 289	1 103 757
FONDS DE RISTOURNES	-	659 440	659 440	613 942
IMMOBILISATIONS (note 5)	43 178	-	43 178	69 707
	3 565 920 \$	659 440 \$	4 225 360 \$	3 801 859 \$
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs (note 6)	361 828 \$	- \$	361 828 \$	330 171 \$
Subvention reportée - MIDI	7 554	-	7 554	-
Produits reportés	1 657 681	-	1 657 681	1 534 518
	2 027 063	-	2 027 063	1 864 689
ACTIF NET				
Investi en immobilisations	43 178	-	43 178	69 707
Non grevé d'affectations	1 495 679	-	1 495 679	1 253 521
Fonds de ristournes assurance responsabilité	-	659 440	659 440	613 942
	1 538 857	659 440	2 198 297	1 937 170
	3 565 920 \$	659 440 \$	4 225 360 \$	3 801 859 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président,



Jocelyn Vachon, inh., M. Ed.

La trésorière,



Annie Quenneville, inh. B.Sc.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
 INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	261 127 \$	199 500 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	42 174	43 940
Produits du fonds de ristournes	(45 498)	(38 940)
Gains sur ventes de placements	(10 013)	(44 223)
Variation de la juste valeur des placements	14 591	(7 407)
	262 381	152 870
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 7)	122 791	193 787
	385 172	346 657
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(338 278)	(816 927)
Produits de la cession de placements	316 167	809 655
Acquisitions d'immobilisations	(15 645)	(5 061)
	(37 755)	(12 333)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	347 417	334 324
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	1 956 532	1 622 208
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	2 303 949 \$	1 956 532 \$
Représentés par :		
Encaisse	1 822 388 \$	1 703 728 \$
Placement temporaire	481 561	252 804
	2 303 949 \$	1 956 532 \$

ÉTATS FINANCIERS suite

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2018

7

1- CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre a été constitué par lettres patentes du Gouvernement du Québec. Il est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa mission principale est d'assurer la protection du public. Par conséquent, il surveille l'exercice de la profession selon des normes élevées dans le but de garantir des soins et des services de haute qualité.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

b) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

c) Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Il présente les actifs et les charges afférents aux immobilisations ainsi que les ressources non affectées.

Le Fonds de ristournes - assurance responsabilité présente les montants rétrocédés par les assureurs du régime d'assurance responsabilité professionnelle de même que les revenus de placements générés par ce fonds. Le fonds est géré par la société d'assurance; le taux de rendement accordé correspond au taux des Obligations du Canada, terme de 5 ans diminué ou majoré d'un pourcentage déterminé selon le montant total des fonds de stabilisation des primes et de prévention. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.

d) Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2018

8

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d) Constatation des produits (suite)

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

Les principaux produits de l'Ordre sont les suivants:

Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les cotisations encaissées avant la fin de l'exercice, mais se rapportant à l'exercice suivant, sont présentées à titre de produits reportés.

Congrès, formation continue et équivalence

Les produits tirés des congrès, de la formation continue et des dossiers d'équivalence sont constatés lorsque ces activités ont lieu. Les sommes perçues relativement à ces activités mais non encore gagnées sont comptabilisées à titre de produits reportés.

Administration et revue *Inhalo*

Les frais d'administration sont constatés à titre de produits lors de leur facturation. Les revenus de publicité dans la revue *Inhalo* sont comptabilisés lors de la publication de la revue.

Subvention

La partie des subventions reçues qui est destinée à couvrir des charges de l'exercice suivant est comptabilisée à titre d'apports reportés.

Produits nets de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les revenus des fonds d'investissement, ainsi que les variations de juste valeur et les gains ou pertes réalisés sur les ventes de titres.

e) Imputation des charges

L'Ordre présente ses produits et charges par activité. Par conséquent, les charges directes relatives à une activité lui sont imputées et les frais généraux sont répartis au prorata des charges totales des diverses activités, avant prise en compte des frais généraux.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements temporaires; ceux-ci sont acquis avec les excédents temporaires de liquidités de l'Ordre et sont disponibles pour régler les opérations de nature courante.

ÉTATS FINANCIERS suite

9

ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2018

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**g) Actifs et passifs financiers**

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception de ses placements dans des fonds d'investissement qui sont cotés sur le marché boursier; ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des comptes clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

h) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le nombre d'années indiquées ci-dessous, représentant leur durée de vie utile estimative.

Mobilier de bureau	8 ans
Améliorations locatives	8 ans
Matériel informatique	3 ans

3- PLACEMENT TEMPORAIRE

Ce placement est un compte d'épargne-placement à taux progressif dont la juste valeur est égale à son coût.

4- PLACEMENTS

	2018	2017
Fonds d'investissement évalués à la juste valeur	1 121 289 \$	1 103 757 \$

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
 INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2018

5- IMMOBILISATIONS

	2018		2017	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	32 480 \$	20 555 \$	11 925 \$	13 151 \$
Améliorations locatives	24 805	23 255	1 550	4 651
Matériel informatique	299 384	269 681	29 703	51 905
	356 669 \$	313 491 \$	43 178 \$	69 707 \$

6- CRÉDITEURS

	2018	2017
Fournisseurs et frais courus	146 959 \$	143 270 \$
Taxes de vente	214 869	186 901
	361 828 \$	330 171 \$

7- VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2018	2017
Débiteurs	(42 408) \$	(7 931) \$
Frais payés d'avance	2 825	(4 980)
Créditeurs	31 657	9 237
Subvention reportée	7 554	(1 796)
Produits reportés	123 163	199 237
	122 791 \$	193 787 \$

8- CHARGES DE RETRAITE

L'Ordre contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé 71 596 \$ à titre de contributions à ce régime (69 356 \$ en 2017).

ÉTATS FINANCIERS suite**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

31 mars 2018

11

9- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est locataire d'un local en vertu d'un bail venant à échéance le 31 octobre 2020. Les loyers minimums futurs totalisent 119 428 \$ plus une portion des frais communs. Une option de renouvellement de 5 ans est prévue au bail. L'Ordre a également signé des contrats pour la location d'un photocopieur et d'une timbreuse, échéant en janvier 2019 et décembre 2021.

Les versements relatifs à ces engagements prévus pour les quatre prochains exercices, excluant la portion des frais communs pour le local et les taxes applicables, sont les suivants :

2019	2020	2021	2022
54 415 \$	50 838 \$	31 576 \$	3 456 \$

10- INSTRUMENTS FINANCIERS**Gestion des risques**

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui découlent de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers de l'Ordre est effectuée par la direction.

L'Ordre n'est pas exposé à des risques significatifs de crédit et de taux d'intérêt quant à ses actifs financiers, ni de liquidité quant à ses passifs financiers.

L'Ordre est exposé à un risque de marché, plus précisément un risque de prix autre, c'est-à-dire le risque que la juste valeur des actifs financiers fluctue en fonction des variations des prix du marché. L'Ordre est exposé à ce risque de prix en raison de ses placements dans des fonds d'investissement. L'Ordre gère son exposition au risque de prix en s'assurant que les fonds d'investissement respectent sa politique en matière de placements qui se veut conservatrice. De plus, l'Ordre évalue de façon régulière l'évolution de la situation des placements.

Annexe A

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
 INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
 Exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
PRODUITS NETS DE PLACEMENTS		
Variations de la juste valeur	(14 591) \$	7 407 \$
Produits des fonds d'investissement	30 874	13 456
Gains sur ventes de placements	10 013	44 223
	26 296 \$	65 086 \$
BUREAU DE DIRECTION ET SERVICES ADMINISTRATIFS		
Salaires et avantages sociaux	827 790 \$	822 798 \$
Assurances professionnelles	83 127	80 324
Conseil interprofessionnel du Québec	23 191	24 546
Réunions et assemblées	55 545	27 282
Déplacements, hébergement et représentation	10 070	6 780
Participation à des événements	831	1 325
Présidence	63 585	62 168
Contentieux / pratique illégale	2 310	200
Assurances des dirigeants	3 439	3 381
Élections	5 764	1 745
Formation des employés	7 401	6 723
Bourses	5 200	4 260
Quote-part des frais généraux	238 853	258 159
	1 327 106 \$	1 299 691 \$
CONGRÈS		
Imprimerie	5 357 \$	10 728 \$
Conférenciers	12 570	13 614
Location d'équipement	20 373	21 682
Montage des kiosques	5 995	5 550
Hôtel et activités sociales	175 453	177 060
Frais remboursés	4 556	2 751
	224 304 \$	231 385 \$

ÉTATS FINANCIERS suite

Annexe B

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR		
Loyer	91 746	91 068
Frais de bureau et fournitures	6 328	7 803
Location d'équipement	11 170	10 580
Frais informatiques	21 814	24 930
Poste et messagerie	16 487	12 260
Taxes, licences et permis	19 294	19 289
Télécommunications	6 326	5 659
Entretien et réparations	3 016	2 879
Publicité et communications	10 004	15 337
Honoraires professionnels	24 729	20 105
Rapport annuel	4 295	4 505
Abonnements et cotisations	18 268	14 024
Frais bancaires et de cartes de crédit	29 945	59 339
Autres	-	1 118
Amortissement des immobilisations	42 174	43 940
	305 596 \$	332 836 \$
FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ		
Bureau de direction et services administratifs	238 853 \$	258 159 \$
Inspection professionnelle	31 041	32 609
Syndic	29 227	34 772
Discipline et autres	1 944	1 206
Formation continue	4 531	6 090
	305 596 \$	332 836 \$



1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 721
Montréal (Québec) H3G 1R8
Téléphone: 1 800 561.0029 • 514 931.2900
Télécopieur: 514 931.3621

www.opiq.qc.ca